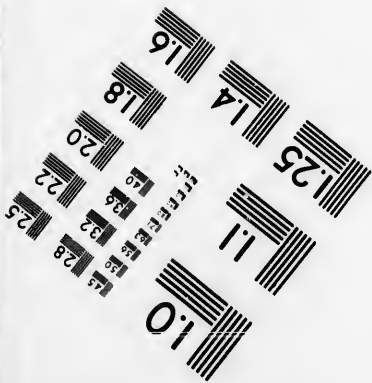
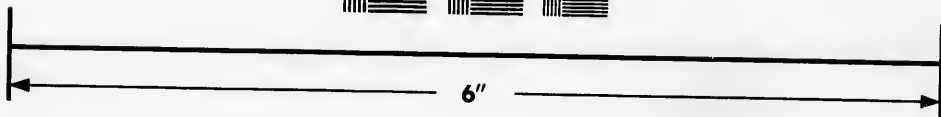
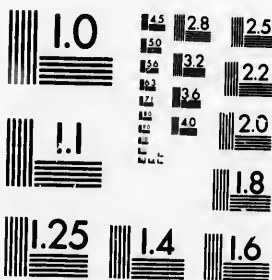


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
11
15
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
55
60

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
15
20
25
30
35
40
45
50
55
60

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							/				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

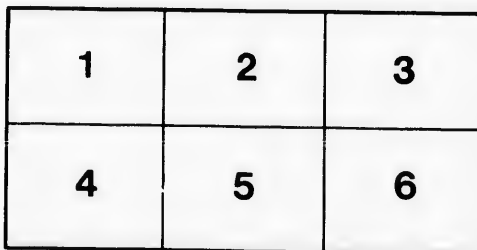
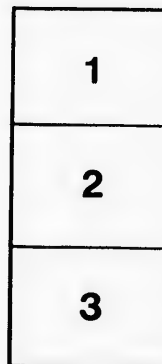
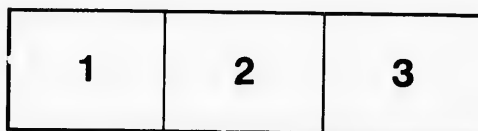
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

RPF 8298
FCA2

.191504 35739

L'INDEMNITÉ DES PÊCHERIES.

Discours prononcé par

M. Pierre FORTIN,

DÉPUTÉ DE GASPÉ,

DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES, LE 3 MAI 1879.

(Reproduit du Rapport Officiel des Débats Parlementaires.)

M. FORTIN : En prenant la parole pour proposer cette motion, je dois remercier le chef du gouvernement d'avoir demandé à la Chambre de réserver ce jour pour prendre en considération l'importante question qui forme le sujet de la résolution, et je remercie la Chambre d'avoir consenti à siéger aujourd'hui dans ce but. J'ai bien senti la grande responsabilité que j'ai assumée en soulevant cette question de l'indemnité des pêcheries devant la Chambre et le pays, mais j'ai cru qu'il m'appartenait de remplir cette tâche difficile, ayant été parfaitement en mesure de me rendre compte de tout ce qui concerne les pêcheries. Chacun le sait, je n'ai aucun intérêt personnel ou particulier dans cette affaire, mais une expérience de vingt sept années m'ayant convaincu des nombreux désavantages dont souffre l'industrie de la pêche, des pertes considérables qu'elle fait par suite du manque d'aide de la part du gouvernement, et du danger de destruction auquel elle est exposée, j'ai cru que

je manquerais de patriotisme et de considération pour l'un des plus grands intérêts du pays, et pour le bien-être de cette partie de la nation engagée dans l'industrie de la pêche, si je restais silencieux, si je ne communiquais pas franchement à la Chambre le résultat de mon expérience et de mes études, si je ne signalais à temps le grand danger qui menace nos pêcheries sur un grand nombre de nos côtes, et si je ne suggérais aussi les remèdes à apporter pour prévenir l'un des plus grands malheurs qui puissent être réservés à ce pays.

Pour ce qui a trait à cette question, le pays peut être divisé en deux parties, la partie est et la partie ouest. La partie orientale est occupée principalement par des pêcheurs et des marins, qui s'occupent spécialement de pêche et de navigation, tandis que la partie occidentale est consacrée en grande partie à la navigation intérieure, à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, et comme la population de cette partie du pays ne connaît pas au-

tant qu'elle le devrait l'importance des pêcheries, je vais faire quelques observations à ce sujet.

De tout temps, les peuples habitant les côtes de la mer ont compris l'importance des pêcheries, et ceux qui ont cultivé cette source de richesse sont devenus des peuples guerriers et commerçants. Une nation aussi avantageusement située que l'est le Canada pour l'exploitation des pêcheries devrait s'occuper de cette industrie aussi activement que possible, car notre pays pourra non seulement y trouver un article important de subsistance et de commerce interne, mais un article d'exportation aux pays les plus éloignés, aux pays chauds tout comme aux pays froids. La pêche a toujours été considérée comme un élément essentiel de prospérité pour le peuple qui peut l'exploiter, car si l'on s'y adonne judicieusement et vigoureusement, il en résulte les plus grands bénéfices pour les pêcheurs de même que pour l'exploitation de beaucoup d'industries, telles que la construction des navires, la production du chanvre pour les voiles, etc. ; d'où il appert qu'un pays situé avantageusement comme l'est le Canada devrait en retirer de grands avantages.

Je vais citer un passage d'un traité sur la pêche par Lacépède, l'un des plus grands écrivains modernes :

« La pêche a précédé la culture des champs, dit-il, elle est contemporaine de la chasse. Mais il y a cette différence entre la chasse et la pêche, que cette dernière convient aux peuples les plus civilisés, et que, bien loin de s'opposer au progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, elle en multiplie les heureux résultats.

« Si, dans l'enfance des sociétés, la pêche procure à des hommes encore à demi sauvage, une nourriture suffisante et salubre, si elle les accoutume à ne pas redouter l'inconstance de l'onde, si elle les rend navigateurs, elle donne aux peuples policés d'abondantes moissons pour les besoins du pauvre, des tributs variés pour le luxe du riche, des préparations recherchées pour le commerce lointain, des engrais fécondants pour les champs peu fertiles ; elle force à traverser les mers, à braver les glaces du pôle, à supporter les feux de l'équateur, à lutter contre les tempêtes ; elle crée des marins expérimentés, des commerçants audacieux, des guerriers intrépides. »

Les extraits suivants de l'ouvrage de P. L. Simmonds, (Londres) sur les produits commerciaux de la mer font voir aussi la haute importance qu'on leur reconnaît en Angleterre :

« Nous n'avons pas l'intention de parler des habitants de l'Océan en général, mais simplement de ceux qui peuvent être de quelque utilité à l'homme. Pline énumère quatre-vingt-quatorze espèces de poisson. Linné en porta le nombre à 478, mais des naturalistes en ont décrit récemment plus de 13,000 espèces, dont un dixième habite les eaux douces. La race humaine retire des avantages presque incalculables des poissons, comme il est facile de le constater par l'étendue et la valeur des pêcheries des fleuves et de la mer. Les produits de la mer n'ont pas encore été aussi avantageusement exploités que ceux de la terre. Quelques peuples, tels que les Chinois, s'occupent depuis longtemps d'utiliser d'une façon profitable ces produits commerciaux, et plusieurs nations européennes, de même que les américains, ont aussi exploité certaines pêches ; mais ce n'est que tout récemment qu'on a appliqué à la production du poisson certains procédés systématiques et scientifiques sous forme de pisciculture, aquiculture, et ostréiculture, et qu'on a transféré les poissons d'un endroit à une autre localité. Quant au poisson, aucune cause naturelle n'empêche leur co-existence en aussi grand nombre que possible avec l'homme dans le plus haut degré de civilisation et de raffinement, au milieu de la plus grande opulence agricole ou manufacturière. Facilement effrayés tout d'abord, grâce à leur vue perçante, (car il a été prouvé par les expériences les plus curieuses et les plus intéressantes sur la truite, que la plupart des poissons sont insensibles au bruit) les habitants de l'eau s'habituent facilement à ce qu'ils voient, du moment qu'ils ont constaté par l'habitude qu'ils ne courent aucun danger. Tous les peuples civilisés et commerciaux, spécialement les hollandais, les anglais, les américains et les français, ont reconnu autant d'importance aux produits de la mer qu'aux produits du sol, car non-seulement ils fournissent une subsistance économique, nutritive et abondante, mais ils forment une partie abondante des ressources nationales, et contribuent au maintien de l'ascendance maritime d'un pays. Les américains et les français offrent à leurs pêcheurs des primes qui sont préjudiciables aux pêcheries de l'Amérique Britannique. La question de la pêche a une grande importance pour le peuple en général. Notre population s'accroît rapidement ; les cités et les villes couvrent graduellement des champs qui étaient d'ordinaire propres à la culture, et bien que les instruments aratoires à vapeur augmentent la force de production du travail ; cependant ils ne sauraient augmenter la production des substances alimentaires aussi promptement que le nombre de consommateurs augmente. Le poisson compte au nombre des articles de diète, qui sont trop peu connus en général, et dont renseignements au sujet des pêches à la portée de l'Angleterre doit être accueilli avec plaisir. Les pêches ne sont pas importantes seulement à cause de la grande somme de richesse que l'on tire d'une source des profondeurs de la mer apparemment inépuisable, mais parce que leur exploitation sert à former un corps de marins hardis et vigoureux qui conduiront le com-

merce
viendr
temps
riches
d'une
anglai
longte
Etats
courage
verner

Je
obser
explo
renter
que le
étaier
des pe
ple, l
dès le
qui d
et les
établi
encor
aussi
tar de
Plus
fondé
leurs
vant,
la m
Il fal
se tr
devir
Médi
de m
n'ava
mer,
merc
Byza
été f
père
Noir
dait
raison
devir
plus
monc
voyo
végie
per a
dans
mais
time.
Je
mes
comr
pays
holla
parce

merce maritime du pays durant la paix et deviendront ses vaillants défenseurs sur mer en temps de guerre. Cette source inépuisable de richesse et de grandeur nationale appartient d'une façon toute spéciale aux possessions anglaises dans l'hémisphère du nord, et a depuis longtemps suscité la rivalité des citoyens des Etats de la Nouvelle-Angleterre, qui sont encouragés par des primes octroyées par le gouvernement général.

Je vais faire maintenant quelques observations sur les pêches qui ont été exploitées à diverses époques par différentes nations. L'histoire nous apprend que les peuples les plus fameux du monde étaient ceux qui devaient leur origine à des pêcheurs. La cité de Tyr, par exemple, la grande ville d'autrefois, n'était, dès le principe, qu'un village de pêcheurs, qui devinrent plus tard les navigateurs et les commerçants du monde, et qui établirent plusieurs colonies qui existent encore sous différents noms. Nous savons aussi que des villes du détroit de Gibraltar doivent leur fondation à des pêcheurs. Plus récemment, Venise la belle, a été fondée par des pêcheurs qui bâtirent leurs huttes presque sur le sable montant, car dans cette partie de l'Adriatique la mer est extrêmement poissonneuse. Il fallut peu de temps pour que le village se transformât en ville, et que cette ville devint le centre du commerce de la Méditerranée durant le moyen-âge; et de même que la Grande-Bretagne, Venise n'avait pas seulement de l'empire sur mer, mais aussi sur terre, et son commerce s'étendait jusqu'à la mer Noire. Byzance, aujourd'hui Constantinople, a été fondée par des pêcheurs qui se groupèrent sur le détroit entre la mer Noire et la Méditerranée, qui abondait en poisson; on lui donna pour cette raison le nom de Corne d'Or, et elle devint bientôt la plus importante, la plus riche et la plus puissante cité du monde. Plus récemment encore, nous voyons les hollandais, les danois, les norvégiens, les français et les anglais, s'occuper activement de pêche, non-seulement dans un but de subsistance et de trafic, mais pour conquérir la suprématie maritime.

Je citerai plus loin des paroles d'hommes d'état démontrant que lorsque le commerce de pêche était prospère, ces pays étaient florissants, et que si les hollandais ont perdu leur puissance, c'est parce qu'ils ont perdu la source principale

de leur force, les pêcheurs, qui font les meilleurs marins. Nous nous rappelons que les célèbres armées hollandaises dominaient les mers, particulièrement Van Tromp, que ce dernier avait attaché un balai au grand mât de son navire et qu'il balaya longtemps la Manche, pénétrant même jusqu'à Londres, dont il se serait probablement emparé n'eût été la basse marée. Il n'était accompagné que de pêcheurs, mais ces pêcheurs étaient les plus grands marins de l'époque. Je ne puis m'empêcher de lire, à ce sujet, les intéressants passages que voici, tirés du magnifique ouvrage de Raymond Thomassy, intitulé: " Histoire des pêcheries des deux mondes :

" La Hollande, comme autrefois Venise, sort déjà des eaux qui l'entourent, et le filet sur l'épaulé, s'élançe dans la barque du pêcheur. Elle devient la république dominante de l'Océan, et renouvelle dans les mers du nord les prodiges de la reine de l'Adriatique. Vers 1582, elle occupait, chaque année, à la seule pêche du hareng, plus de 20,000 bateaux de vingt à trente tonneaux de charge; et en 1610, elle envoyait sur les côtes d'Angleterre 3,000 bâtimens escortés de neuf vaisseaux de guerre et montés par 50,000 pêcheurs. Elle comptait en outre 9,000 autres bâtimens, avec 150,000 hommes, pour aller et venir porter les munitions, particulièrement du sel, faire ensuite le retour, et débiter le poisson à tous les consommateurs de l'Europe. Quels merveilleux effets d'un travail, sûr de trouver sa récompense dans les profondeurs de la mer !

C'était le temps où Sully, trop oublieux de l'économie maritime, considérait le labourage et le paturage comme les deux seuls moyens nourriciers de l'Etat. Mais les Hollandais, qui en avaient une troisième plus féconde, " se vantaient de gagner davantage et avec plus d'honneur, en labourant la mer de la quille de leurs vaisseaux que ne faisaient les français en labourant et en cultivant leurs terres."

" Cette confiance rendit la Hollande maîtresse des mers du Nord et des marchés de l'Europe. Richelieu et Mazarin comprirent bientôt le secret de cette puissance, et, eux aussi, préférent par des encouragemens donnés à nos pêcheurs, à la restauration maritime que Louis XIV devait rendre si glorieuse.

" Mais ce n'est pas tout. Les hollandais prétendaient interdire la pêche de la baleine aux français, qui la leur avaient enseignée. On sait, en effet, que nos Basques furent les premiers à harponner les cétacés, et à les pourchasser du golfe de Gascogne jusque dans les mers de Groënland.

" Dans les treizième et quatorzième siècles, ils se livrèrent avec succès à cette périlleuse industrie, et y employèrent plus de 9,000 marins. Le port de Saint-Jean de Luz ne compta pas moins de 50 à 60 navires baleiniers jusqu'en 1636, époque où les espagnols s'emparèrent

rent de cette place. Quatorze bâtiments arrivaient alors du Groenland, chargés d'huile de baleine. Ils tombèrent aux mains de l'ennemi ; et cet événement, anéantissant la marine Basque, nous priva de l'industrie qui l'avait fait prospérer.

« Les hollandais, informés pourtant des avantages de ces expéditions, s'empresèrent d'attirer chez eux nos harponneurs. Ceux-ci leur communiquèrent en peu d'années tous les secrets de cette pêche dangereuse autant que lucrative. Eh bien ! c'est en reconnaissance de cette communication, qu'à la suite de nos guerres religieuses, l'égoïsme de la Hollande s'efforçait de dégouter nos marins des riches pêches du Nord. « Ils ne veulent pas souffrir, disait un mémoire inédit adressé à Louis XIII, qu'ils fassent la pêche, ni fondent la grasse des baleines à l'île de Groenland ; ce qui les contraint de la faire en pleine mer, avec grand péril de se perdre ou brûler, comme il arrive bien souvent. En quoi les dits hollandais paraissent d'autant plus ingrats que ce sont les français qui leur ont appris à faire cette pêche. »

« Ajoutons que, d'après de Witt, cette industrie et surtout celle du hareng, faisait vivre, au 17^e siècle, 450,000 personnes dans la Hollande, c'est-à-dire plus du cinquième de la population. Exemple mémorable de ce que peut l'économie maritime ! Et de là une gloire sans pareille ! Ce petit peuple de pêcheurs, élevé avec d'aussi pauvres ressources au premier rang des puissances navales, put lutter un jour avec succès contre les flottes combinées de la France et de l'Angleterre.

« A quoi tenait pourtant cette suprématie des mers, contre-poids victorieux des influences continentales ! C'est ce qu'il faut dire et sans plus tarder. Eh bien ! elle tenait rien, à un détail que n'apprécieront jamais des esprits superficiels ; elle tenait à de simples procédés de pêche, à une meilleure préparation des produits maritimes, à l'art économique et perfectionné d'encaquer le hareng, en ne le soumettant à l'action du sel qu'après lui avoir enlevé les bronches et les intestins. Une qualité supérieure de poisson obtenue ainsi et à moins de frais, avait éloigné toute concurrence, matrisé tous les maréchaux ; et la simple amélioration d'une denrée devenue indispensable, rendant tous les consommateurs européens tributaires des Hollandais, avait peu à peu changé le commerce de ces pêcheurs en une sorte de domination universelle. Effet remarquable de l'industrie humaine, dont un procédé vulgaire porte souvent les commencements au faite de la grandeur la plus inattendue.

« Pour honorer dignement l'invention de ces modestes procédés, il ne faut pas non plus un homme ordinaire ; il fallait un Charles-Quint, dont l'esprit élevé compréhensif que les plus petits moyens indéfiniment répétés engendrent les plus grands résultats, et que toute amélioration appliquée à une denrée de consommation universelle et quotidienne devait réurgir sur le bien-être de populations immenses. Aussi cet empereur rendit-il un éclatant témoignage à la mémoire de Guillaume Beuckels, qui avait su perfectionner la pêche par l'art de

mieux saler et encaquer le hareng ; et en août 1586, il crut s'honorer lui-même en visitant, à Blevliet, avec toute sa cour, le tombeau de ce simple pêcheur qui avait porté si haut la prospérité de son pays. »

Les pêcheurs basques qui vivaient sur le golfe de Gascogne ou le fréquentaient pour faire la pêche à la baleine—car ce golfe était plein de ces mammifères—furent entraînés jusqu'à la haute mer à la poursuite de la baleine et même sur les bancs de Terre-neuve, où elle était plus abondante, parce que sur ces bancs et sur ceux qui ont une position analogue, les molusques, les crustacés et le fretin dont elle fait sa nourriture, s'y trouvent en grande quantité. C'est donc une opinion bien établie que les pêcheurs basques ont découvert les bancs de Terre-neuve et probablement Terre-neuve même, avant que Colomb eût découvert l'Amérique. Alors aussi, les pêcheurs biscaïens, espagnols et bretons (France) organisèrent ces expéditions du pêche dont nous n'avons aujourd'hui aucune idée, parce que, si l'on en croit certains documents historiques, ces pêcheurs et les marchands qui commerciaient avec eux tenaient leurs opérations aussi secrètes que possible.

Nous savons ce qui eut lieu peu de temps après la découverte de l'Amérique ; les nations européennes essayèrent d'y fonder des établissements, et ceux qui réussirent le mieux furent ceux où l'on faisait la pêche. Les établissements des Etats-Unis de l'Est doivent leur prospérité et leur progrès à la pêche que faisaient les premiers colons anglais et, à la Nouvelle-France, la population qui habitait les côtes de la Nouvelle-Ecosse, le cap Breton et la baie de Fundy tiraient presque toute leur subsistance des pêcheries.

A cette époque, la France regardait cette industrie comme tellement importante qu'elle dépensa des sommes énormes pour construire des forts sous lesquels les pêcheurs et leurs navires pouvaient se réfugier en cas de danger.

L'exploitation des pêcheries est plus ancienne qu'on le croit généralement. Dans la relation de son premier voyage sur le Saint-Laurent, Jacques-Cartier ne prétend pas avoir découvert le golfe Saint-Laurent ni la côte du Labrador, au contraire, il dit avoir rencontré, sur la côte du Labrador, un navire de La Rochelle, à destination du port

de
Bres
Vieu
300
pêch
était
milli
l'esc

L
d'un
Labr
font
lepo
là :

« I
lieu
fait
deux
ment
vingt
hâvre
ment
mes

« I
sont
haut
et le
deux
simp
quoi
et un
Esqu
sont

« I
gnol
très
moi-
et fai
1,300
trois
n'a p
mou

« C
droit
seurs
ment
« I
ont f
encor
qu'il
encor
fourn
mais
sent

« I
pass
main
elle
ble
dor.

L
terr
des
Aus
la g

de Brest. En 1534, le port de Brest, appelé aujourd'hui la baie du Vieux Fort, recevait de France de 200 à 300 navires par année. Tous les bateaux pêcheurs s'y rennaissaient quand la pêche était finie, et ils en partaient avec des milliers de quintaux de poisson, sous l'escorte de navires de guerre.

Les extraits suivants de la relation d'un voyage fait en 1704, sur la côte du Labrador, par le sieur de Courtemanche, font voir combien les animaux marins et le poisson y étaient abondants en cetemps-là :

" Dans la baie d'Ahaha, qui est à quatre lieues plus bas (que le Gros Mécatina) ou j'ai fait tuer à coup de fusil 200 loup-marins en deux jours de temps * * * L'établissement français (celui du port de Brest) est à vingt lieues de là, l'aspect en est fort gai ; le havre y est très beau et toutes sortes de bâtiments peuvent y entrer, il y en pourrait mesmes ranger plus de cent navires. " * * *

" Dans le fond de la baie au-dessus du fort sont trois côtes très agréables à la vue, au haut desquels sont des petits lacs où la truite et le saumon sont en telle abondance, qu'avec deux ou trois simples lignes à main ou une simple rêta l'on y pêcherait suffisamment de quoi faire une garnison même considérable, et une demi lieue plus bas est la rivière des Esquimaux, très abondante en saumon ; ils y sont d'une grosseur extraordinaire.

" Huit lieues ensuite est la baie des Espagnols, dans laquelle la pêche de la morue est très abondante. J'en ai fait l'expérience par moi-même, y ayant sondé en plusieurs endroits et fait pêcher trois hommes qui en ont pris 1,300 dans une journée ; elle se pêche à quatre, trois et deux brasses et demie ; enfin la ligne n'a pas le temps d'aller jusqu'au fond tant la morue y est abondante.

" C'est dans cette baie que se trouve un endroit où j'espère tendre aux loup-marins brasseurs, et où j'ai commencé un second établissement pour y faire une pêche considérable.

" Les Espagnols, au dire des sauvages, l'y ont fait autrefois et probablement y seraient encore si ce n'étaient les mauvais traitements qu'ils ont reçu des Esquimaux. L'on y voit encore les vestiges de leurs établissements, fourneaux à fondre l'huile de loup-marin, maisons, couvertures en tuiles et autre chose semblable.

" La seigneurie de l'anse aux Espagnols passa du sieur de Courtemanche entre les mains d'un monsieur de Bouranaque ; puis elle devint la propriété d'une compagnie établie à Québec appelée compagnie du Labrador. "

Les habitants de la Nouvelle Angleterre comprennent bientôt l'importance des pêcheries pour l'avenir des colonies. Aussi, l'histoire nous apprend que quand la guerre éclatait entre la France et l'An-

gleterre, et qu'on demandait aux colons de la Nouvelle-Angleterre de lever des troupes et de fournir de l'argent pour envahir le Canada ou de former une expédition maritime comme celles qui assiégèrent Louisbourg et plusieurs autres villes de la Nouvelle-Ecosse ils répondaient promptement à l'appel, leur principal objet étant d'acquiescer les précieuses pêcheries des côtes des provinces maritimes et du golfe Saint-Laurent.

Avant la guerre de la révolution, les américains avaient si bien réussi dans l'exploitation des pêcheries que la mère-patrie en était jalouse. Si l'on veut bien me permettre de le dire, j'ajouterai que quelques avides marchands anglais—comme il en existe encore aujourd'hui—prétendaient que les colonies ne devaient être habitées que par des consommateurs de produits des manufactures anglaises.

Les pêcheurs réussissaient tellement bien sur les côtes des colonies de l'est que le gouvernement anglais, inspiré par ces avides marchands, prohiba l'importation de leur poisson en Angleterre. Cette prohibition créa de la défiance et de l'animosité entre la mère-patrie et ses enfants, et donna lieu à des récriminations qui amenèrent la guerre de la révolution et la séparation.

Après une guerre longue et sanglante, la paix fut conclue et le traité de Ghent signé.

Mais que firent les colonies et leur gouvernement ? Que firent les hommes d'Etat habiles envoyés à Ghent par les colonies, afin indépendantes, pour défendre leurs intérêts ? Ils se montrèrent prêts à tout sacrifier pour posséder les pêcheries de la Nouvelle-France qui était alors devenue possession anglaise. Leurs meilleurs diplomates qui avaient été envoyés à Ghent, plaidèrent et menacèrent aidés qu'ils étaient dans leur entreprise de plusieurs nations européennes. A cette époque, la France et l'Angleterre étaient rivales acharnées, parce que la France avait aidé les colonies à conquérir leur indépendance. Les hommes d'Etat de la nouvelle république combattirent vigoureusement pour la possession de ces pêcheries dans laquelle ils voyaient la continuation de la prospérité d'une industrie qu'ils avaient établie chez eux ; c'était, pour eux, une source de puissance et de prospérité.

Malheureusement, le Canada n'avait personne pour le défendre dans les conseils de l'Angleterre; ou s'il avait des amis dans ce pays, ils étaient impuissants. Si notre pays eût eu un ami pour avertir les anglais,—l'Angleterre aurait-elle consenti à céder la possession, (c'est-à-dire le droit de pêcher et de mettre à terre)—de 10,000 milles des côtes maritimes, soit une longueur presque égale à la moitié de la circonférence du globe terrestre, pendant que les américains ne lui accordaient pas, en retour, accès à un seul pouce de leurs côtes ?

Par ce malheureux traité, la Nouvelle-Ecosse perdit 1,060 milles de côtes; le Nouveau-Brunswick, 485; Québec, 1,320; Terre-Neuve, 2,370; plus environ 4,500 milles de côtes, le long de l'île de Cumberland, dans les détroits de Baffin et de Davis, etc.

Mais à cette époque, le peuple anglais et peut-être les canadiens eux-mêmes ne comprenaient pas l'importance de ces pêcheries et l'on trouve aujourd'hui même des canadiens qui n'y attachent pas l'importance qu'elles méritent.

Quel fut le résultat ? Les américains poussèrent, avec vigueur et énergie, l'industrie de la pêche et, partout, les canadiens tiouvaient les américains sur leur chemin. Non-seulement, les américains avaient construit une flotte de bâtiments pêcheurs, nous aussi une flotte de navires marchands qui faisaient le commerce de poisson dans toutes les parties du monde. Grâce à ces pêcheurs, les américains, pendant la guerre de 1812, combattirent l'Angleterre navire pour navire, homme pour homme. Et pourquoi ? Parce que du moment que la guerre fut déclarée, ils firent appel à leurs hardis pêcheurs, dont plusieurs avaient passé leur vie dans le golfe Saint-Laurent sur nos côtes, pour monter leurs vaisseaux de guerre et c'est ainsi qu'ils purent soutenir une guerre glorieuse sur mer contre un pays dont la population était cinq ou six fois plus considérable que la leur.

Ils expédiaient leurs navires de guerre et leurs navires marchands sur tous les points du globe, tandis que le commerce de poisson du Canada ne se faisait que par quelques goélettes qui ne commerçaient qu'avec les Antilles. Si quelques marchands et commerçants anglais ne se fussent pas établis sur les côtes de Terre-Neuve et sur celles du fleuve Saint-Laurent

pour y faire le commerce du poisson qu'ils exportaient dans les pays étrangers, ce commerce n'eût été presque rien au Canada.

La paix une fois conclue par le traité de Ghent, les américains continuèrent la pêche avec succès et le congrès passa des lois pour l'encourager en accordant une prime à chaque navire. Cette prime a été accordée durant soixante-dix ans et représente la somme de \$7,000,000, qui fut distribuée principalement aux navires faisant la pêche dans le golfe Saint-Laurent.

Le monde fut ainsi témoin de ces faits étranges; une nation abandonnait le droit précieux de la pêche sur ses côtes à une nation étrangère qui encourageait ce commerce par tous les moyens possibles, même par des primes, et allait puiser la richesse dans les eaux de la nation qui avait eu l'imprudence de concéder ce privilège. Il en résulta la création d'une immense flotte de bâtiments-pêcheurs aux Etats-Unis, bâtiments dont les équipages combattirent si glorieusement l'Angleterre en 1812.

Lors des négociations de paix, en 1812 les américains prétendirent qu'ils avaient le droit de continuer à pêcher dans les eaux anglaises, tandis que l'Angleterre soutenait que la guerre avait aboli tous les anciens droits et que les pêcheurs américains n'avaient plus le privilège de pêcher dans les eaux de l'Amérique Britannique du Nord. Les deux nations ne pouvant s'entendre sur ce point, la question des pêcheries ne fut pas comprise dans le traité.

Ce fut seulement en 1817 que l'Angleterre prit fait et cause pour le Canada, en saisissant plusieurs navires pêcheurs américains qu'elle fit vendre. Les américains comprirent alors qu'il était temps de prendre des arrangements avec l'Angleterre. Ils firent un traité avec cette puissance, à Londres, connu sous le nom de convention de 1818. Cette convention ne nous faisait pas perdre autant que le traité de 1783. Mais n'est-ce pas une chose des plus étonnantes qu'après une guerre qui n'avait pas été sans gloire pour l'Angleterre et le Canada, en traitant avec une nation qui, loin de lui être supérieure, lui était inférieure sous bien des rapports, l'Angleterre abandonnât encore à une puissance étrangère une partie des côtes canadiennes sur lesquelles se fait la pêche. S'il

ne
tain
Uni
quel
soul
riva
cain
de n
com
côte
Bru
étaie
enoc
poin
faibl
sur
que
cette
ciab
S
le d
mill
détr
atla
en g
d'H
Ils
côte
de
sur
à ce
moi
nou
de
noti
A
liés
plus
amé
S
éten
auss
que
nou
d'ab
Éta
I
185
n'a
mer
mar
règl
lett
mer
glig
dem
l'on
ou n

du poisson
pays étran-
rosque rien

par le traité
cinnuèrent la
es passa des
bordant une
te prime a
dix ans et
00,000, qui
aux navires
lffe Saint-

de ces faits
donnait le
r ses côtes
courageait
possibles,
uiser la ri-
qui avait
privilege,
immense
ux Etats-
ges com-
terre en

en 1812
s avaient
dans les
ngleterre
oli tous
pêcheurs
rilege de
que Brit-
tions ne
la ques-
omprise

'Anglo-
ada, en
rs amé-
éricains
prendre
e. Ils
à Lon-
ion de
faisait
1783.
éton-
ait pas
Cana-
in de
ieure
aban-
tran-
nnes
S'il

ne s'agissait que de quelques cen-
taines de milles de côtes, si les Etats-
Unis nous avaient accordé, en retour,
quelque compensation, je n'aurais pas
soulevé cette question ici. Mais qu'ar-
riva-t-il? Il est vrai que les améri-
cains n'exigeaient pas qu'on leur accordât
de nouveau la permission de faire la pêche,
comme nos propres pêcheurs, sur les
côtes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-
Brunswick et de la Gaspésie, régions qui
étaient habitées. Mais ils réclamèrent
encore le droit de pêcher sur plusieurs
points de la côte et l'Angleterre fut assez
faible pour leur donner la liberté de pêcher
sur les côtes des îles de la Madeleine, bien
que ces côtes fussent alors habitées et que
cette autorisation fut très préjudi-
ciable aux pêcheurs de ces îles.

Sur la côte du Labrador, ils obtinrent
le droit de pêche sur un parcours de 295
milles dans le golfe Saint-Laurent et le
détroit de Belle Isle et sur la côte
atlantique du Labrador, du cap Charles
en gagnant vers le nord, jusqu'au détroit
d'Hudson, sur une étendue de 750 milles.
Ils ont toujours le droit de pêcher sur les
côtes de l'île Cumberland et dans le détroit
de Davis, la baie de Baffin et aussi
sur la côte anglaise. Ils ont de plus réussi
à conserver le droit de pêche sur non
moins de 480 milles de la côte de Terre-
neuve. En somme, ils ont encore le droit
de pêche sur 5,000 ou 6,000 milles de
notre littoral.

Ainsi donc, nous sommes tellement
liés par ce traité ou convention que sur
plus de la moitié du littoral canadien, les
américains sont aussi maîtres que nous.

Sur la côte du Labrador, ils peuvent
étendre et faire pêcher leur poisson tout
aussi librement que nous-mêmes. Tandis
que nous, d'après cette convention de 1818,
nous n'avons pas le droit de pêcher ou
d'aborder sur aucun point du littoral des
Etats-Unis.

Dans le golfe Saint-Laurent, avant
1852, aucune administration canadienne
n'a même essayé d'établir quelques régle-
ments pour la protection de nos pêcheries
maritimes ou fluviales, ou si quelques
réglements ont été adoptés, ils sont restés
lettre-morte. En 1852, le gouverne-
ment canadien qui, jusqu'alors, avait né-
gligé cet important intérêt, poussé par les
demandes réitérées de la population que
l'on pillait sur la côte du Labrador et dont
on avait détruit plusieurs établissements

de pêche, consentit à établir un service pour
la protection. Mais comme il ne trouvait
cette mesure qu'à contrecœur, il fit le
moins possible. Il nomma une goëlette
ordinaire montée par 15 hommes d'équi-
page et me nomma moi-même magistrat
stipendiaire pour organiser ce service. Le
gouvernement avait fait un mauvais choix
en ma personne, parceque je n'avais point
l'expérience nécessaire quand j'entrai en
fonction. En 1852, presque toutes les
pêcheries fluviales du golfe Saint-Laurent
étaient, en grande partie, détruites.
Elles ne produisaient plus suffisamment
et bien des personnes qui avaient gagné
leur vie à pêcher dans nos rivières
durent quitter le pays, faute de protec-
tion contre les déprédations des blancs et
des sauvages.

Et que se passait-il alors dans nos pê-
cheries maritimes? Les américains, allé-
chés par une prime qui se montait à \$4
la tonne, avaient déjà commencé à visiter
ces pêcheries, bien qu'ils n'en eussent au-
cunement le droit. Mais les croiseurs
anglais ne nous accordant aucune protec-
tion, les américains pêchaient dans nos
meilleures baies, nos meilleurs havres
d'où ils chassaient parfois nos pêcheurs,
parce qu'ils étaient rendus avant eux,
employaient de grandes seines et avaient
un grand nombre de bateaux. Vu leur
grand nombre, ces pêcheurs américains
purent ainsi occuper presque exclusive-
ment nos meilleurs fonds de pêche.
Je pourrais les nommer, parceque je les
ai visités, et ce que j'affirme ici m'a été
rapporté par les résidents des diverses
localités qui avaient constaté les dégâts
commis par les américains.

Je parlerai d'abord des célèbres bancs de
pêche de Natashquan et Kogashko. Autre-
fois, des bâtiments de pêche américains se
réunissaient dans ces parages au commen-
cement de la saison de la pêche. Ils arri-
vaient avec leurs seines, forçaient nos
hommes qui pêchaient à la ligne, à lever
l'ancre et à aller pêcher dans d'autres en-
droits qui n'étaient point aussi avanta-
geux.

Je pourrais citer beaucoup d'autres lo-
calités jusqu'à Mingan et Saint-Jean,
sur la rive nord du Saint-Laurent; je
pourrais mentionner aussi d'autres en-
droits où ils n'ont aucunement le droit de
pêcher et d'autres où ils l'ont, comme aux
îles aux Chiens, Bonne-Espérance, Belles-
Amours, la baie de Bradore, le Blanc-

Sablon, mais où les pêcheurs américains agissaient de la même manière. Je n'exagère rien ; j'ai été, pendant seize ans, en relations constantes avec les pêcheurs non-seulement de la province de Québec, mais du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince-Edouard et de Terre-neuve et tel est le résultat de tous les renseignements que j'ai pu recueillir parmi eux.

L'expérience que les américains avaient acquise dans la pêche sur leur littoral et sur le nôtre, les mit à même d'équiper cette célèbre flotte de "clippers" qui, pour un temps, a rendu les marins américains si célèbres. Ces flottes se rendaient sur tous les points du monde, au Japon, en Chine et en Australie. Elles faisaient un commerce immense entre les Etats de l'Est et ceux de la côte du Pacifique. Comment auraient-ils pu les équiper sans les pêcheurs qui avaient passé leur vie à bord des bateaux de pêche et qui étaient les plus hardis et les meilleurs marins du monde ? Les canadiens, au contraire, victimes de la concurrence américaine, ne faisaient qu'un commerce insignifiant. Mais bientôt fut porté le grand coup : je veux parler du traité de réciprocité conclu, en 1854, entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Je n'attaquerai aucun honorable représentant à ce sujet ; je parlerai du traité d'une manière générale.

Ce traité eut un désastreux effet pour nos pêcheries, bien que, peut-être, il ait permis à quelques marchands de mieux vendre leur poisson aux Etats-Unis. Il accordait aux américains le droit de pêche, non seulement sur le littoral, d'après la convention de 1818, mais dans la baie de Fundy, sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, au Cap-Breton, à l'île du Prince-Edouard et sur la côte de Gaspé et sur une partie de la côte nord, et parce que l'Angleterre n'avait pas insisté sur la question des promontoires, les américains purent avoir accès à toutes nos meilleures pêcheries, surtout dans la baie des Chaleurs, dans la baie de Gaspé et jusqu'au fond de la baie de Fundy. C'est alors que nous commençâmes à voir décliner la production de nos plus célèbres bancs de pêche par suite des pêches excessives des pêcheurs américains concurrents avec celles de nos propres pêcheurs.

Mais ce traité expira et, pendant quelque temps, nous eûmes le système des permis qui était aussi mauvais que le traité même.

Un peu plus tard nous reprîmes possession de nos pêcheries et nous redevîmes maîtres chez nous ; nous espérons que nos droits territoriaux nous resteraient, mais de malheureux différends s'étant élevés entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et il fut conclu, entre les deux pays, un traité auquel nous fûmes obligés de prendre part. Le second traité, je suis fâché d'avoir à le dire, était moins avantageux pour nous que le premier, parcequ'en vertu du premier, si nous faisions le sacrifice de nos pêcheries et des droits de nos pêcheurs, nous acquérions, par ce même traité, certains privilèges commerciaux qui mettaient nos cultivateurs, nos commerçants et la population de l'intérieur, en général, à même de faire un commerce très lucratif avec les Etats-Unis. Les journaux du temps nous apprennent que, sous l'opération de ce traité, la population de l'ouest du Canada était prospère. Mais le dernier traité ne nous accordait aucun avantage commercial avec les Etats-Unis, si ce n'est celui de vendre notre poisson et notre huile de poisson francs de droits. Bien loin de là, les américains avaient élevé, entre les deux pays, une muraille de la Chine, sous forme d'un tarif qui imposait des droits élevés sur tous nos produits naturels. Il est vrai que nous acquérions le droit de leur vendre notre poisson ; mais ce droit était d'une valeur douteuse, parceque qu'il y eût des droits de douanes ou non, si la demande, aux Etats-Unis, dépassait la quantité que les américains pouvaient fournir, il fallait forcément venir chercher au Canada le poisson qu'on ne pouvait se procurer ailleurs.

Heureusement, une clause de ce traité pourvoyait à l'établissement d'un tribunal devant lequel il a été prouvé que les pêcheries canadiennes avaient beaucoup plus de valeur que les pêcheries américaines et une indemnité a été accordée, comme compensation au Canada. Nous savons qu'il a siégé à Halifax une commission composée de trois membres, un pour l'Angleterre, un pour les Etats-Unis et un membre neutre. Ce dernier, M. Delfosse, était réellement le juge en cette affaire et jugement fut rendu en notre

favor
repr
cou
Apr
Ter
som
je v
A
plus
se fi
taic
angl
mên
décl
dait
trait
de V
bien
l'ou
forte
ils
pouv
tiren
eaux
prise
sion
que,
incor
A c
vant
les p
cain
arrêt
vains
sur c
"L
térés
ceme
Gerry
sets
disti
vient
comm
"A
ligués
merc
qu'av
impos
Si n
comm
plus
nous
vendr
Etats
Ecos
pourr
tectio
pas le
sujet
pour
d'autr
dent

favor pour le montant de \$5,500,000, représentant la plus-value de nos pêcheries comparativement à celle des Etats-Unis. Après avoir déduit \$1,000,000 pour Terreneuve, il reste \$4,500,000. Cette somme forme l'objet des résolutions que je viens soumettre à la Chambre.

Avant d'en arriver là, je dirai un mot de plus des pêcheries américaines. Comment se fait-il que dès 1873, les américains insistaient tellement à pêcher dans les eaux anglaises ? Pourquoi demandaient-ils les mêmes privilèges en 1818, menaçant de déclarer la guerre si on ne les leur accordait pas ? Comment ont-ils consenti au traité de réciprocité ? Pourquoi le traité de Washington a-t-il été négocié ? Est bien que la population des Etats de l'ouest, prétend que l'indemnité est trop forte, les pêcheurs eux-mêmes ne savaient-ils pas qu'aucune somme d'argent ne pouvait remplacer les avantages qu'ils retireraient du droit de pêcher dans les eaux anglaises ? Pourquoi, à quatre reprises, ont-ils insisté pour avoir possession des pêcheries canadiennes ? Parce-que, premièrement, ils regardaient le commerce du poisson comme très important. A ce propos je citerai les extraits suivant d'un rapport de Lorenzo Sabine sur les principales pêcheries des mers américaines, qui fut connaître l'opinion bien arrêtée des hommes d'Etat et des écrivains les plus distingués des Etats-Unis sur ce sujet :

"Les observations qui suivent sont très intéressantes. Elles ont été faites, au commencement du siècle, par l'honorable Elbridge Gerry, homme d'Etat distingué du Massachusetts qui, après avoir occupé plusieurs positions distinguées, dans son pays et à l'étranger, devint vice-président des Etats-Unis. Voici comment il s'exprime :

"A une époque où tous les pays semblent ligués contre nous pour supprimer notre commerce des pêcheries, quand il ne le maintient qu'avec la plus grande difficulté, irons-nous lui imposer des charges qu'il ne saurait supporter ? Si nous portons préjudice à cet important commerce, non-seulement nous ne pourrions plus faire concurrence aux étrangers, mais nous induirons par là notre population à vendre les propriétés qu'elle possède aux Etats-Unis et à chercher refuge à la Nouvelle-Ecosse ou sur quelque autre point où elle pourra continuer son commerce sous la protection du gouvernement. Je ne répéterai pas les arguments maintes fois formulés au sujet des pêcheries ; c'est la meilleure école pour nos marins ; les Etats-Unis n'en ont pas d'autre et les honorables messieurs ne prétendent pas mettre la marine de l'union à la

merci des puissances étrangères. Il est donc nécessaire que nous jetions, le plus tôt possible, les bases de notre importance maritime, et cela ne peut se faire qu'en encourageant nos pêcheurs. Chacun sait que nous avons nombre de rivaux dans ce commerce, rivaux désireux de nous chasser complètement des bords de pêche. Cette seule considération suffit pour nous induire à adopter de sages lois et à donner tous les encouragements à un commerce de pareille importance ?

"Le Congrès ne fut pas sourd à ces représentations, à ces appels. En 1789, il fut adopté une loi qui accordait une prime de 5 centins par quintal de poisson séché et la même somme par baril de poisson salé qui seraient exportés ; la même loi imposait un droit de 50 centins par quintal et de 75 centins par baril de poisson étranger importé aux Etats-Unis. Le système de protection, de primes et de gratifications est aussi ancien que le gouvernement même et a été adopté par les hommes d'Etat de la révolution.

"En 1790, Washington disait au Congrès : 'Nos pêcheries et le transport de nos produits nous offrent le moyen d'éviter de nous mettre dans la dépendance des navires étrangers.'

"Le Sénat présenta une adresse au président et au vice-président.

"On y lit entre autres choses : 'La navigation et les pêcheurs des Etats-Unis sont des sujets trop intéressants pour que nous ne soyons pas animés du désir de les développer par tous les moyens propres à assurer leur progrès naturel et leur prospérité.'

"De nouveaux encouragements ne tardèrent pas à être donnés. En 1792, fut adoptée une loi qui abolissait la prime pour le poisson séché et le poisson salé exportés et lui substituant un octroi spécifique aux navires qui faisaient la pêche de la morue.

"Cet octroi était proportionné au tonnage des navires. Les bateaux de cinq à vingt tonneaux recevaient annuellement un dollar par tonne ; ceux de vingt à trente tonneaux, 50 centins de plus ; et ceux de plus de trente tonneaux recevaient un octroi de \$2.50 par tonne ; mais aucun navire n'avait droit à plus de \$175 pour la saison.

"Une loi subséquente, adoptée la même année, augmentait ces allocations d'un cinquième pour sept ans et de l'expiration de cette période à la fin de la session suivante du Congrès.

"Nous avons vu que, pendant toutes les guerres et tous les différends territoriaux et maritimes entre la France et l'Angleterre, au sujet de leurs possessions respectives en Amérique, pendant toutes les péripéties de notre sujétion coloniale, depuis son origine jusqu'à sa fin, pendant la guerre de la révolution et les négociations de paix, dans la convention qui formulait et les conventions d'états qui consolidaient la constitution des Etats-Unis, pendant le premier Congrès et les négociations à la fin de la guerre de 1812, la question des pêcheries prédominait et fut souvent le pivot sur lequel tournaient des questions d'une vaste importance.

“ Nous avons vu des groupes entiers de population persuadés qu'il n'y avait pas de moyen plus rapide et plus sûr d'arriver à la richesse que de courir les chances de la pêche du bœuf et de la morue; nous avons vu des hommes du rang le plus élevé, des hommes doués des plus brillants talents jouer toutes leur espérances et toute leur fortune sur un coup de filet ou de ligne. Nous avons vu d'éminents écrivains, bien au fait des questions de commerce et de navigation, des hommes d'Etat de réputation universelle, déclarer que la marine anglaise n'était devenue si formidable que par la découverte des bancs de pêche de Terre-neuve dont la richesse ne saurait se calculer; des écrivains d'une autorité reconnue ont fait observer que grâce à la pêche de la morue à Terre-neuve, la marine française était devenue formidable pour toute l'Europe; nos hommes d'Etat de la révolution étaient persuadés que nous devons compter sur nos pêcheurs pour recruter notre marine; et un ministre français de l'époque actuelle, disait, en 1836: ‘ Sans les ressources que nous offraient les marins engagés dans les pêcheries, l'expédition d'Alger n'aurait pu avoir lieu.’ ”

Secondement, les américains se trouvaient à l'étroit sur leur littoral et n'y prenaient plus assez de poisson parce qu'ils avaient ruiné leurs propres pêcheries. Toutes les fois que les américains s'engagent dans une industrie, ils y mettent une vigueur et une persévérance étonnantes. Ils exploitèrent tellement leurs pêcheries que, dans quelques années, ils les avaient épuisées. Voilà pourquoi ils désirent avoir accès aux nôtres. Mais s'ils ont épuisé les leurs, ne feront-ils pas la même chose des nôtres, si nous leur en donnons l'avantage? En outre, notre population de pêcheurs compte maintenant des milliers d'âmes et augmente plus rapidement que toute autre population sur notre globe. A moins que nous n'aidions cette population à se procurer des moyens d'existence, elle émigrera aux Etats-Unis. En pratique, nous avons dit à nos pêcheurs: “ Les pêcheries de la côte ne sont pas assez abondantes pour vous faire vivre, mais cependant, nous permettons aux américains, les plus grands destructeurs de poisson connus, de venir vous faire concurrence.”

Je ne voudrais point dire du mal des pêcheurs américains. Il est dans leur nature de gagner le plus qu'ils peuvent dans le moins de temps possible et si, dans dix ans, ils pouvaient prendre tout le poisson du golfe, ils le prendraient, pourvu que cette pêche leur fût profitable. Mais, je le demande au gouverne-

ment, devons-nous laisser détruire nos pêcheries dans un an, dans dix ans ou dans cinquante ans? Ne devons-nous songer qu'au présent? Non, tous les hommes d'Etat doivent songer à l'avenir et si nous négligeons l'avenir de nos pêcheurs, il nous arrivera ce qui est arrivé à d'autres pays.

Nous avions autrefois, dans le golfe Saint-Laurent, la plus précieuse des baleines, la baleine noire. Elle était si abondante qu'on la tuait aisément et les pêcheurs de Nantucket et d'autres ports, dans la Martha's vineyard, y venaient chaque année et, dans l'espace de deux ou trois mois de pêche, ils se procuraient assez d'huile pour que la vente de ce produit pût subvenir à leurs besoins de toute l'année. Cette espèce de mammifères marins est maintenant complètement éteinte dans les eaux du golfe Saint-Laurent. C'est la baleine la plus facile à prendre et cependant, c'est la plus riche en huile et en fanons. Sur toute la côte du Labrador, l'on aperçoit encore des carcasses de ces baleines. Les américains n'auraient-ils pas mieux fait de ne pas tuer tant de baleines à la fois et d'en laisser un nombre suffisant pour fournir de 10,000 à 20,000 gallons d'huile, par an, à chaque baleinier, au lieu d'en faire un massacre tel que ce mammifère n'existe plus? On n'en a pas vu une seule depuis 1854, époque à laquelle la dernière fut tuée à Kamouraska.

Un autre animal précieux que l'on a détruit également, c'est le morse. Quand les français arrivèrent dans le golfe Saint-Laurent, ils y trouvèrent le morse en nombre immense. Ces animaux s'étendaient au soleil sur les bancs de sable et étaient si peu farouches qu'on pouvait les entraîner à terre et les tuer par milliers. Les acadiens en tuaient un grand nombre, mais ils n'avaient pas la persévérance des américains qui, lorsque la Nouvelle-France devint une colonie anglaise, fondèrent des établissements dans les endroits où l'on trouvait le morse et, dans une vingtaine d'années, ils détruisirent toute l'espèce.

Naturellement, la destruction de nos pêcheries n'est pas entièrement due aux américains; mais quand il y a les pêcheurs de deux nations sur un banc de pêche, la destruction est plus grande que s'il n'y avait que des pêcheurs d'une seule

er détruire nos
ans dix ans ou
Ne devons-nous
Non, tous les
onger à l'avenir
l'avenir de nos
e qui est arrivé

ans le golfe
écieuse des ba-
Elle était si
isément et les
d'autres ports,
d, y venaient
espace de deux
e procuraient
vente de ce
leurs besoins
èce de mani-
nant complè-
aux du golfe
eine la plus
c'est la plus
t. Sur toute
erçoit encore
eines. Les
s mieux fait
le baleines
laisser un
ir de 10,000
n, à chaque
un massacre
plus ? On
s 1854, épo-
tée à Ka-

que l'on a
se. Quand
golfe Saint-
morso en
aux s'éten-
le sable et
u pouvait
r par mil-
ient un
nt pas la
i, lorsque
e colonie
issements
le morse
ils dé-

n de nos
due aux
y a les
banc de
nde que
ne seule

nation. Notre population a aussi détruit certains bancs de pêche, en pêchant trop et dans toutes saisons. Mes honorables amis de Témiscouata, Kamouraska, l'Islet et Montmagny se rappellent l'époque où le hareng remontait, en bancs immenses, jusqu'à l'embouchure de la rivière Ouelle, sur le fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire jusqu'à 300 milles de l'embouchure du fleuve et même plus haut. Au lieu de protéger ce poisson, la population riveraine établissait des barrages en treillis où les harengs se prenaient par millions, et y périssaient, en grand nombre. On en recueillait une certaine quantité pour les manger, mais on en laissait la plus grande partie pourrir sur place.

D'après les meilleurs naturalistes, le poisson, comme l'oiseau, a des préférences pour certaines localités. Les poissons comme l'on sait remontent le fleuve Saint-Laurent pour frai, mais si, pendant la période du frai, les dérange, comme on l'a fait sur les bords de ce fleuve, on ne devait pas s'attendre à les voir reparaitre en aussi grande abondance. Si l'on continue à les détruire d'année en année, le temps arrivera où le poisson est si rare que la pêche n'est plus profitable.

Pour la pêche à la morue, l'île aux Basques, vis-à-vis les Trois-Pistoles, était autrefois un banc de pêche renommé. Les Escoumains et tout le littoral de Rimouski étaient très fréquentés par le hareng, ainsi que le flétan et la sardine. Mais aujourd'hui on ne prend plus de morue à l'île aux Basques ni au Bic ; il faut aller pour cela jusqu'au Cap Chatte, à 150 milles plus bas que l'île aux Basques. Anciennement, on prenait du hareng de printemps et d'automne tout le long de la rive nord, à l'ouest de Mingan et même à l'ouest de la pointe des Monts. C'était un poisson très recherché que l'on pouvait exporter par milliers de barils en Europe et aux Antilles ; mais aujourd'hui il est très rare. Parfois, on en aperçoit quelques bancs ; mais il se passe ensuite deux ou trois ans avant qu'ils reparassent.

Autrefois, les pêcheries avaient plus de chance de durée que maintenant. La vraie manière de prendre la morue est d'employer la ligne à la main et l'hameçon. De cette façon les bancs de poisson qui se tiennent au fond de la mer où ils trou-

vent leur nourriture, ne sont pas dérangés. Mais quand les américains vinrent avec leurs lignes de fond et leurs seines d'environ 600 pieds de long ou davantage, avec leurs seines à poche, longues de 1,500 pieds et larges de 80, alors le danger réel commença. Chaque jour on put constater les mauvais effets de cette pêche, sous l'opération du traité de réciprocité et surtout après que le traité de Washington fut mis en vigueur.

Avant le traité, il y eût un temps où, sur la rive sud du Saint-Laurent, depuis le cap Gaspé jusqu'au cap Chatte, on voyait des bancs de maquereau par centaines. Notre population pêchait principalement la morue et le hareng et ne s'occupait guère du maquereau ; mais quand les américains arrivèrent, ils détruisirent le poisson sans distinction et, au bout de dix ans, on ne pouvait plus prendre de maquereau, même pour appât sur cette partie de la côte. Autrefois aux mois d'août et de septembre, la baie de Gaspé était ordinairement pleine de maquereau ; on y trouvait aussi un poisson qui mange le maquereau et que l'on appelle, au Canada, maquereau cheval ; c'est le thon, poisson renommé chez les anciens.

Je citerai maintenant des autorités pour prouver que les méthodes que l'on emploie pour la pêche, sur notre littoral, sont excessivement préjudiciables et que, comme conséquence, plusieurs de nos pêcheries en ont souffert et sont aujourd'hui moins productives que jamais. D'abord je donnerai quelques chiffres empruntés au célèbre rapport du professeur Baird qui a écrit une histoire de la pêche de la baleine aux Etats-Unis. Ces chiffres indiquent le nombre de navires employés à cette pêche, depuis son origine jusqu'à 1876.

Voici le nombre des baleiniers qui sont partis de ports américains depuis 1785 à 1876 :

De	A	Nombre de vaisseaux.	Tonnage. Moyenne.
1785	1790	76	80
1790	1800	194	112
1800	1810	324	230
1810	1820	427	259
1820	1830	1038	293
1830	1840	2149	328
1849	1850	2342	290
1850	1860	2150	285
1860	1870	1176	232
1870	1876	478	212

Ce tableau montre avec quelle rapidité a diminué la pêche de la baleine, par suite de la destruction de ce grand cétacé.

Je pourrais prouver aussi, par des statistiques, que la pêche de la baleine a grandement diminué en Angleterre. Dans d'autres pays, comme la France, où cette industrie florissait sous le règne de Louis XIV et se ranima après la paix de 1815, elle est maintenant réduite à presque rien. D'un autre côté d'autres extraits feraient voir combien la pêche de la morue et celle du veau-marin étaient abondantes à cette époque.

Pour montrer que non-seulement les pêcheries ont diminué, mais qu'elles sont menacées de nouveaux désastres sur plusieurs de nos côtes, par les abus que commettent les pêcheurs, principalement les pêcheurs américains, je citerai quelques-unes des dépositions données devant la commission des pêcheries. A la page 34 de l'annexe G, on lit :

" Daniel West, Grande Grève, pêcheur, fait la pêche depuis quarante ans. L'habitude qu'ont les américains de jeter à la mer les débris de poisson, cause un grand dommage aux pêcheurs, parce que ces débris empoisonnent l'eau, éloignent le poisson et tuent les œufs.

La seine employée comme le font les américains, est préjudiciable aux pêcheries parce qu'elle prend le poisson et le fretin ; tout le fretin est jeté et périt sur la grève.—p. 127.

" Michael McGinnis, pêcheur et marchand depuis quinze ans.—L'habitude de jeter à l'eau les débris est très préjudiciable parce qu'on rassasie ainsi le poisson et on tue le fretin.—p. 127.

" Frank Leblanc, port Daniel, marin et pêcheur depuis trente six ans.—J'attribue la diminution du flétan au grand nombre qu'en prennent les américains avec des lignes de fond, chaque bateau porte de quatre à six lignes de fond dont chacune a 1,000 hameçons ; c'est une manière très destructive de faire la pêche, parce qu'on tue les gros poissons femelles. L'habitude de jeter à l'eau des débris est très préjudiciable aux bancs de pêche.—p. 138.

" John M. Luce, Grande Grève, comté de Gaspé, pendant quinze ans gérant de l'établissement de M^{rs}. Wm. Frung et Cie, de Jersey.—Le flétan était très abondant sur la rive sud de St. Laurent, principalement à la grande Vallée et à la rivière de la Madeleine. Il y en a très peu aujourd'hui. J'attribue cette destruction à la manière qu'ont les américains de pêcher avec de nombreuses et grandes lignes de fond. Tout ce flétan et les autres poissons se prennent près de la rive, dans un rayon de trois milles.—pp. 179 et 180.

" William Hyman, marchand, J. P. et maire du cap des Rosiers où il vit depuis trente quatre ans.—Les bateaux américains qui font

la pêche de la morue sur les bancs nuisent à cette pêche à l'intérieur ; premièrement en employant des lignes de fond et tuant le poisson femelle ; secondement, par le tort que font les débris qu'ils jettent à la mer et que le poisson avale ; les arêtes l'étouffent et il périt.—pp. 142 et 181.

" James Rooney, de Percé, cinquante deux ans, a une pêcherie, a toujours demeuré à Percé.—L'habitude qu'ont les américains de jeter des débris sur les bancs est préjudiciable à notre pêche à la morue. Le poisson se repose et ne mord pas à la ligne. Les débris sont emportés par la marée et entraînent le poisson.—pp. 147 et 187.

" Wm. Johnson, havre aux Maisons, marchand, connaît bien la pêche depuis 27 ans.—L'habitude de jeter des débris de poisson à la mer est préjudiciable à nos pêcheries. Le poisson se rassasie, les débris vont au fond, empoisonnent l'eau, éloigne le gros poisson et tuent le fretin et les œufs.—pp. 148 et 189.

L'honorable monsieur cite également des dépositions dans le même sens de Alexis Noël, rivière aux Renards (p. 190), John Packwood (p. 151), Messiah Tapp (p. 152), James Samuel (p. 155), Edward Bunn (p. 154), John D. Payson (p. 197), Philippe Sirois (p. 175), John Renouf (p. 223) Juliën Boudreault (p. 178) et Pierre Brochu (p. 185).

" George Harbour, cultivateur et pêcheur, grève au Sable—c'est en dedans de la pointe au Sable que les américains pêchaient avec leurs seines et forcèrent mon frère à s'en aller. La morue mange les débris que l'on jette à l'eau et ne mord pas à la ligne ; de plus, les débris rendent l'eau impropre et tue les œufs qui sont déposés ; ils tuent aussi le fretin. J'ai passé à des endroits où ces matières, pourries dans l'eau, jetaient une très mauvaise odeur. J'ai vu les américains employer leurs seines ; naturellement, ils détruisent le poisson qui n'est pas bon lorsqu'on le prend, mais qui deviendrait bon plus tard. L'usage de la seine est préjudiciable aux pêcheurs. J'ai entendu des américains le dire et je le sais par ma propre expérience. Je les ai entendus avouer que si on leur permettait de fréquenter nos eaux pendant dix ans, nos pêcheurs seraient détruites. Ils m'ont avoué aussi que la pêche de la morue, sur leur littoral, était détruite.—Annexe E, p. 79.

" George Grenier, de Newport, comté de Gaspé, commerçant de poisson—J'ai vu les américains semer près de la côte, chez nous. Ils jettent les débris à la mer et c'est ce qui gâte la morue, parce que, de longtemps, on ne peut plus prendre de morue à l'endroit où ces débris ont été jetés. J'en ai fait l'expérience moi-même. Le poisson mange trop de ces débris qui rendent l'eau impropre dans tout le voisinage où on les jette.—p. 87.

" Wm. McLeod, cultivateur, anciennement marin et pêcheur pendant quarante ans, à Fort Daniel.—Au moins un quart du maquereau pris à la seine est rejeté à la mer. Cela nuit à

banes nuisent à
 premièrement en
 et tuant le pois-
 sur le tort que font
 ner et que le pois-
 et il périt.—pp.

cinquante deux
 demeuré à Percé.
 ricains de jeter
 préjudiciable à
 poisson se repose
 Les débris sont
 inent le poisson.

Maisons, mar-
 depuis 27 ans.—
 de poisson à la
 heries. Le pois-
 on fond, empoi-
 poisson et tuent
 et 189.

te également
 même sens de
 Renards (p.
 51), Messiah
 nel (p. 155),
 n D. Payson
 175), John
 dreault (p.
 5).

et pêcheur,
 de la pointe
 chaient avec
 e à s'en aller.
 On jette à
 de plus, les
 les œufs qui
 fretin. J'ai
 vres, pourries,
 vaise odeur,
 leurs seines;
 poisson qui
 mais qui de-
 de la seine
 'ai entendu
 par ma pro-
 dus avouer
 uenter nos
 urs seraient
 ne la pêche
 détruite.—

comté de
 'ai vu les
 ches nous.
 'est ce qui
 mps, on ne
 roit où ces
 expérience
 p de ces
 os tout le

ennement
 ns, à Fort
 onquereau
 la nuit à

tous les autres poissons. Détruire le fretin,
 c'est ce que l'on vous détruisiez les jeunes ar-
 bres. Mon opinion est que la maladie du
 poisson est causée par les débris de poisson
 que l'on jette à l'eau; ces débris imprègnent
 l'eau, elle devient malsaine pour le poisson
 qui y meurt. L'an dernier, la fièvre s'est dé-
 clarée dans le voisinage des endroits où l'on
 avait jeté des débris de poisson, et il y a deux
 ans, les américains nous ont avoué que ces dé-
 bris étaient préjudiciables. Cela ne faisait pas
 notre affaire de les voir tuer la poule aux
 œufs d'or, pour l'amour d'un profit monétaire.
 —p. 39."

"John James Fox, percepteur des douanes,
 surintendant des pêcheries à l'île Amherst, où
 il a vécu vingt-six ans.—Les américains se-
 tiennent aussi près qu'ils peuvent de la côte et
 font la pêche. J'ai connaissance qu'ils ont
 loué des bateaux à l'île et fait la pêche près de
 la côte où est tout le poisson. J'ai entendu
 des américains exprimer l'espoir que l'usage
 de la seine ne s'introduirait jamais dans le
 golfe, car alors les pêcheries seraient bientôt
 détruites. Ils jettent les débris à la mer. Ces
 débris ainsi jetés à la mer sont la cause d'une
 grande destruction de poisson. Ensuite, cela
 détruit tant de fretin et les bancs de pêche se
 trouvent empestés. La pêche à la ligne de
 fond détruit ce gros poisson qui vient pour
 frayer.—p. 113."

"Thomas Savage, de l'Anse du Cap, Gaspé,
 marchand et armateur, membre du conseil lé-
 gislatif de Québec, réside à l'Anse du Cap de-
 puis environ 53 ans. Les américains débar-
 quent leur poisson et tirent leurs seines à terre.
 L'usage de la pêche à la ligne de fond se répand
 de plus en plus, et est, je crois, préjudiciable
 aux pêcheries. Quelques américains m'ont dit
 que bien qu'ils pêchent à la ligne de fond ils
 savent que cela détruit le poisson et que, dans
 quelques années, ils auront ruiné nos pêche-
 ries."—p. 262.

"T. J. Lamontagne, de Ste. Anne des
 Monts, Gaspé, marchand de poisson depuis
 1859.—L'effet de la ligne de fond est désastreux,
 surtout pour le gros poisson qui fraie, selon ce
 que j'ai pu constater. La ligne de fond prend le
 poisson du fond qui est le gros poisson; tous les
 pêcheurs admettent que les américains ont
 fait disparaître le flétan de notre littoral.—
 p. 280.

"Abraham Lebrun, de Percé, parle des pê-
 cheries de la rive nord.—La ligne de fond a nui
 aux pêcheries de flétan. Je veux dire que le
 poisson n'est plus aussi abondant qu'autrefois.
 Si les pêcheurs cessaient de faire la pêche pen-
 dant un certain période, le poisson devien-
 drait plus abondant. Je crois que nos pêcheries
 seraient rétablies dans six ans. Si l'on continue
 ce système, il le ruinera complètement nos
 pêcheries."—p. 286.

Ce sont là des extraits des principales
 dépositions données devant la commission
 des pêcheries, à Halifax, par des témoins
 de la province de Québec seulement. Je
 ne parle pas des dépositions de personnes
 des autres provinces—laissant ce soin aux

représentants de ces provinces qui con-
 naissent mieux que moi les pêcheries de
 leur littoral et sont par suite plus com-
 pétents à défendre leurs intérêts.

Ce sont toutes ces dépositions qui ont
 prouvé les grands avantages que les amé-
 ricains retirent de leur participation aux
 pêcheries du littoral canadien. Elles ont
 aussi démontré le danger qu'il y a de voir
 ces mêmes pêcheries détruites, ou à peu
 près, par la présence d'un trop grand
 nombre de pêcheurs sur les mêmes bancs
 de pêche et les moyens préjudiciables et
 nuisibles qu'ils emploient pour pêcher.

C'est à toutes ces dépositions que nous
 devons l'indemnité de \$5,500,000. Elles
 contiennent les faits relatifs à nos pêche-
 ries du littoral, depuis cinquante ans, qui
 ont été soumis aux membres de la com-
 mission des pêcheries à Halifax. Je pour-
 rais citer encore les témoignages de plu-
 sieurs autres hommes qui ont été élevés
 sur la côte et ont passé leur vie à faire la
 pêche, le seul moyen de subsistance
 qu'ils aient pour leurs familles et eux-
 mêmes et qui, par conséquent, sont inté-
 ressés à la prospérité des pêcheries. Ils
 sont tous d'avis que si l'on tolère plus
 longtemps l'état de choses actuel, les pê-
 cheries du Canada seront bientôt détrui-
 tes.

En étudiant l'histoire naturelle des
 poissons, la manière dont ils se multi-
 plient, les millions d'œufs dont le poisson
 est chargé, on pourrait croire, d'après les
 naturalistes, que les pêcheries sont iné-
 puisables. J'admets qu'elles sont inépu-
 isables dans un certain sens, c'est-à-
 dire qu'on ne pourrait détruire tous les
 individus d'une espèce quelconque; mais
 on peut les détériorer à un tel point
 qu'elles ne rendent plus assez pour
 qu'elles valent la peine d'être exploitées. Les
 oiseaux aussi paraissent indestructibles.
 Mais qu'avons-nous vu dans ce pays? Il y
 a bien des années, le silence de nos forêts
 était animé par le chant de myriades
 d'oiseaux. Mais faute de protection et
 souvent par une cruauté inutile, on les
 détruisait en si grand nombre que les in-
 sectes ont fini par avoir beau jeu et que
 nous avons dû importer d'autres oiseaux
 pour remplir la tâche que la Providence
 avait assignée à ceux que nous avons
 laissé détruire. Quand l'homme veut
 changer les lois de la nature, il subit
 bientôt les funestes conséquences de sa
 téméraire entreprise.

Je parlerai maintenant de la province de Québec. Toutes les personnes qui ont lu l'histoire savent qu'il n'y a pas de plus belle vallée que celle du Saint-Laurent ; point de terres plus propres à toutes sortes de culture. Ce furent les français qui, les premiers, prirent possession de cette magnifique vallée, destinée par la providence à devenir le séjour d'une population heureuse ; mais nous avons agi comme d'autres avant nous, dans d'autres pays. Nous avons dédaigné l'avis des sages qui nous disaient qu'en cultivant cette terre privilégiée comme nous le faisons, nous lui enlèverions toute sa substance, laissant nos petits enfants dans la misère. La prédiction s'est vérifiée et le peuple est obligé, aujourd'hui, d'acheter sa farine aux Etats-Unis.

J'ai eu l'honneur d'être commissaire des terres de la Couronne, pour la province de Québec, pendant un an et demi et, j'ai pu constater comment l'on dévastait nos forêts. J'ai fait tous mes efforts pour empêcher cette dévastation, mais presque sans succès. L'Autriche, bien que colonisée avant l'ère chrétienne, possède des forêts plus étendues et plus riches que tout le Canada, parce qu'elles sont scientifiquement administrées. Lorsque nos forêts seront, en grande partie, détruites, peut-être songerons-nous, mais trop tard, à les aménager et à les reboiser. Il en a été de même de l'agriculture dans la province de Québec. Ce n'est que quand nos terres ont été presque complètement épuisées (et il faudra une cinquantaine d'années pour leur rendre leur valeur première) que l'on a songé à organiser des sociétés d'agriculture et à donner les prix aux expositions agricoles. Si nous avions écouté de sages conseils en ce qui regarde l'agriculture, nos terres seraient plus productives qu'il y a cinquante ans et non seulement la province de Québec ne serait pas obligée d'aller acheter son pain aux Etats-Unis, mais elle pourrait exporter du blé en Angleterre et dans d'autres pays par milliers de minots. Je me rappelle l'époque où les navires jetaient l'ancre devant Verchères et d'autres villages, et y prenaient des chargements de blé pour l'Angleterre, mais aujourd'hui la terre est épuisée, la forêt est détruite et bientôt nos pêcheries s'épuiseront également, si l'on ne prend pas les moyens d'arrêter leur destruction.

Je parle ici, je jette le cri d'alarme

pour les pêcheurs qui ne voient rien dans l'avenir que l'émigration aux Etats-Unis, l'obligation d'aller vivre sous un drapeau qu'ils n'aiment pas. Des centaines de nos compatriotes quittent aujourd'hui la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick pour se rendre aux Etats-Unis, grossir les rangs de cette grande nation qui deviendra notre plus puissante rivale, non-seulement dans le commerce des pêcheries, mais dans le commerce général, si nous n'ouvrons pas enfin les yeux.

Je viens ici aujourd'hui, appuyé par la population du pays, surtout par celle qui est directement intéressée aux pêcheries. Si le Canada ne consistait qu'en une plaine, comme celle située le long de la Rivière-Rouge, si la population n'était composée que d'agriculteurs, il ne pourrait jamais devenir un pays important, ni faire un grand commerce à l'étranger, seul moyen d'atteindre à la richesse et à la puissance. Il est heureux pour notre pays qu'il ait, à l'est, des éléments de prospérité différents de ceux qu'il possède à l'ouest et, par là même, les moyens de se créer un commerce intérieur qui est, après tout, le meilleur des commerces et peut procurer le travail et le pain à la plus grande partie de la population du Canada.

Politique nationale veut dire protection à toutes les industries du Canada et, par conséquent, nous ne devons pas laisser les pêcheries à elles-mêmes. Nous ne devons pas les laisser ruiner par la plus active et la plus ambitieuse des nations du monde, commercialement parlant. Je suis en faveur de cette politique ; mais pour développer nos manufactures, il nous faut des consommateurs. Où les trouvons-nous ? Pas aux Etats-Unis qui ont élevé un mur entre eux et nous ; ni en Angleterre où l'on fabrique à meilleur marché que nous ; ni en France où l'on a adopté un tarif protecteur ; nous n'en trouverons pas beaucoup non plus aux Antilles où nous avons à faire concurrence aux Etats-Unis qui possèdent plus de capital, plus d'habileté dans les arts manufacturiers, plus d'expérience dans le commerce que nous et qui occupent, par rapport à nous, une position intermédiaire et, par suite, meilleure pour le commerce avec ces îles. Nos consommateurs les plus voisins et les meilleurs se trouvent parmi la population des provinces maritimes et de la partie est de la province de Québec. Cette

oient rien dans
ix Etats-Unis,
us un drapeau
taines de nos
aujourd'hui la
ouveau-Brun-
ix Etats-Unis,
grande nation
nissante rivale,
mmerce des pê-
cece général,
les yeux.

appuyé par la
t par celle qui
aux pêcheries.
en une plaine,
long de la
pulation n'é-
d'agriculteurs,
nir un pays im-
commerce à
atteindre à la
Il est heureux
l'est, des élé-
ents de ceux
par là même,
commerce in-
meilleur des
le travail et
tie de la po-

dire protec-
du Canada et,
ons pas lais-
es. Nous ne
r par la plus
des nations
parlant. Je
litique; mais
ctures, il nous
les trouvons-
qui ont élevé
ni en Angle-
illeur marché
on a adopté
n'en trouve-
us aux An-
eurrence aux
s de capital,
nufacturiers,
ommerce que
port à nous,
t, par suite,
avec ces îles.
s voisins et
armi la po-
imes et de la
Québec. Cette

population n'achète rien que l'ouest ne produise pas et elle pourrait, en retour, approvisionner l'ouest de poisson. La population de l'Ouest ne connaît pas suffisamment celle de l'Est. En raison des rudes travaux auxquelles elle se livre et de la bonne nourriture qu'elle prend pour y résister; grâce aussi à la salubrité du climat et à sa vigueur, la population maritime se multiplie plus rapidement que la population de l'intérieur du pays.

Si l'état actuel des choses ne change pas, je crains beaucoup qu'une grande partie de cette population n'émigre aux Etats-Unis. Ces émigrants sont généralement intelligent et ambitieux; ce sont précisément les hommes que nous devrions nous efforcer de retenir au pays.

J'en viens maintenant à l'objet proprement dit des résolutions. Nous avons maintenant les moyens de créer un fonds dont l'intérêt serait consacré à protéger et développer nos pêcheries, à renouveler celles qui sont épuisées. Cela peut avoir lieu sans porter préjudice à aucune partie du Canada et devrait être fait maintenant que nous avons les moyens d'agir. Ce que les résolutions demandent c'est que le montant de l'indemnité reste au trésor. Si nous ne créons pas ce fonds maintenant que nous avons les moyens de le créer, comment espérer que le pays, engagé dans des entreprises coûteuses comme il l'est, puisse jamais créer un fonds semblable avec une égale facilité! Une fois que la destruction de nos pêcheries sera consommée et toutes nos ressources étant engagées d'une manière ou de l'autre, il sera difficile de réaliser des fonds pour rétablir nos pêcheries et nos hardis pêcheurs, ayant perdu leur moyen de subsistance, émigreront à l'étranger.

Nos fabricants perdront ainsi une grande partie de leurs meilleurs consommateurs et, quoiqu'il advienne, nos manufactures en demeureront au *status quo*; il est même plus probable qu'elles seront lancées dans un mouvement rétrograde.

La doctrine qui établit la nécessité de protéger les pêcheries, n'est pas nouvelle; car on l'a appliquée en Angleterre en France, en Norvège et aux Etats-Unis. Le gouvernement américain a payé \$7,000,000 de primes en soixante-dix ans pour maintenir cette industrie et le gouvernement français paie des primes à ses pêcheurs, sur la côte ouest et sur les bancs de Terre-Neuve, au montant de deux mil-

lions de francs par année. Ce dernier regarde les pêcheries comme une si bonne école pour ses marins qu'il ne les abandonnerait pas pour aucune considération. Le 24 juin, le 9 et le 22 juillet, 1851, l'assemblée nationale française discuta et adopta une loi, concernant les grandes pêcheries maritimes, dont voici la teneur :

"TITRE I.—Pêche de la morue.— A partir du 1er janvier 1852, jusqu'au 30 juin 1861, les primes accordées pour l'encouragement de la pêche de la morue seront fixées ainsi qu'il suit :

"Cinquante francs par homme d'équipage, pour la pêche, avec sécherie, soit à la côte de Terre-Neuve, soit à Saint-Pierre et Miquelon, soit sur le grand banc de Terre-Neuve ;

"Cinquante francs par homme d'équipage pour la pêche, sans sécherie, dans les mers d'Islande ;

"Trente francs par homme d'équipage, pour la pêche sans sécherie, sur le grand banc de Terre-Neuve ;

"Quinze francs par homme d'équipage, pour la pêche au Dogger Bank.

"20 Primes sur les produits de la pêche.— Vingt francs par quintal métrique pour les morues sèches de pêche française expédiées, soit directement des lieux de pêche, soit des entrepôts de France, à destination des colonies françaises de l'Amérique, de l'Inde, ainsi qu'aux établissements français de la côte occidentale de l'Afrique et des autres pays transatlantiques, pourvu qu'elles soient importées dans les ports où il existe un consul français ;

"Seize francs par quintal métrique, pour les morues sèches de pêche française expédiées, soit directement des lieux de pêche, soit des ports de France à destination des pays européens et des états étrangers, sur les côtes de la Méditerranée, moins la Sardaigne et l'Algérie ;

"Seize francs par quintal métrique, pour l'importation aux colonies françaises de l'Amérique, de l'Inde et autres pays transatlantiques, des morues sèches de pêche française, lorsque ces morues seront expédiées des ports de France, sans y avoir été entreposées ;

"Quinze francs par quintal métrique, pour les morues sèches de pêche française expédiées, soit directement des lieux de pêche, soit des ports de France, à destination de la Sardaigne et de l'Algérie ;

"Vingt francs par quintal métrique de rogues de morue que les navires pêcheurs rapporteront en France du produit de leur pêche.

"NOTE.—Un kilogramme est égal à 2 lbs. 3 oz.; 220½ lbs. font 1 quintal métrique."

Non-seulement cette loi est encore en vigueur, mais le gouvernement français a mis à l'étude d'autres mesures pour protéger et développer ses pêcheries, bien qu'en 1876, leurs produits aient repré-

senté la somme de 88,990,591 francs, soit environ, seize millions de dollars. 21,263 vaisseaux montés par 79,676 hommes sont employés sur ces différentes pêcheries.

L'Angleterre elle-même, en 1633, sous le règne de Charles I, faisait voir l'intérêt qu'elle prenait aux pêcheries en promulgeant l'ordonnance suivante empruntée à l'ouvrage de L. J. H. Young, sur les pêcheries maritimes :

"En 1633, Charles I autorisa une "Association des trois royaumes pour la pêche générale dans les limites des mers et littoraux des possessions de Sa Majesté." Un comité permanent fut nommé pour le gouvernement de l'association à laquelle s'adjoignirent plusieurs personnes de distinction.

"En 1654, le gouvernement, afin de donner protection aux pêcheries, remit, en faveur de Sir Phineas Andrews qui s'était engagé dans ce commerce, les droits sur le sel, ainsi que les droits de donano et d'accise sur tous les approvisionnement maritimes. En outre, des collectes furent faites par des particuliers riches et patriotes pour construire des quais, docks et magasins et pour défrayer d'autres dépenses."

Les extraits suivants, empruntés également à Young, démontrent que le parlement anglais, aussi bien que la nation anglaise, se préoccupèrent de maintenir les pêcheries en bon état de production :

"Un comité spécial de la Chambre des Communes fut nommé, en 1833, pour s'enquérir de l'état des pêcheries de la Manche. Un autre comité fut nommé, en 1836, pour étudier l'état des pêcheries de saumon, en Ecosse. L'année précédente, des commissaires avaient été chargés de faire une enquête sur l'état des dites pêcheries. Ces comités firent des rapports qui furent soumis au parlement et contiennent de nombreux renseignements sur la question. J'examinerai ces divers rapports pour décrire ensuite, aussi brièvement que possible, l'état des pêcheries sur le littoral et dans les rivières du Royaume-Uni.

"La nomination du comité de 1833 fut provoquée par la détresse que l'on disait exister alors dans plusieurs pêcheries de la Manche. Dans ses rapports, le comité exposait que ces pêcheries étaient généralement en mauvaise condition et s'épuisèrent en mauvaie condition et s'épuisèrent, qu'elles semblaient avoir constamment diminué depuis la paix de 1815; que le capital qui y était engagé ne donnait pas un intérêt suffisant; que le nombre de navires et de marins avait diminué et que les pêcheurs qui, autrefois, faisaient bien vivre leurs familles, se trouvaient, plus ou moins, réduits à la pauvreté. Une des causes de ce malheureux changement, à laquelle, dans l'opinion du comité, il était le plus facile de porter remède, et sur laquelle le comité insista surtout, était

l'intervention des pêcheurs français et hollandais. Mais il déclarait, en même temps, que la principale cause de la détresse était la grande rareté, toujours croissante du poisson qui fréquente la Manche, comparé à la quantité qu'on y trouvait depuis quarante ans. Un autre fait très préjudiciable aux pêcheurs, était la diminution constante des prix du marché."

Voici ce qu'a écrit, à ce sujet, le professeur Baird, célèbre naturaliste américain, une des meilleures autorités en ces matières :

"Extrait d'un rapport du professeur Baird, commissaire des pêcheries des Etats-Unis, 1872 et 1873, pages xi, xiii, xiv.

"6. Conclusions relatives à la diminution de la morue, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

"La dépréciation de la morue est un fait de la plus haute importance pour les diverses pêches que l'on faisait autrefois à la hauteur des côtes de la Nouvelle-Angleterre, au nord du cap à la Morue.

"Autrefois, ce poisson était tellement abondant qu'on pouvait toujours en prendre beaucoup presque toute l'année, tout le long des bancs, surtout près de l'embouchure des grandes rivières.

"M. W. B. McLaughlin, de la Pointe du Sud, Grand Manan, rapporte ce qui suit : A cette époque, on prenait la morue, le haddock, le pollock et le flétan en grande abondance à l'anse aux Marsouins, entre l'anse Harwood, sur l'île au Bois et sur la Pointe des Sauvages ou Parker, sur la terre ferme. On les y rencontrait pendant la plus grande partie de l'année, surtout du mois de mai au mois de janvier, et la pêche du chenal était réellement plus productive que celles des bancs et de la haute mer.

"Bientôt après, la pêche en question diminua rapidement et se trouva presque épuisée dans le cours de quelques années, en sorte qu'il n'y a plus assez de morue dans ces eaux pour rétribuer les pêcheurs.

"Quelle que soit l'importance de développer nos pêcheries de saumon, c'est une bagatelle en comparaison du rétablissement de nos pêcheries de morue épuisées. Si les pêcheries étaient rétablies, nous verrions reparaître, sur notre littoral, une richesse qu'il serait difficile de calculer.

"Non-seulement la prospérité générale des Etats-Unis y gagnerait, mais nous verrions construire un plus grand nombre de vaisseaux, un plus grand nombre d'hommes embrasseraient la vie de marin, toutes les industries qui se rattachent à la marine prendraient un développement nouveau et nous réparerions ainsi, jusqu'à un certain point, une perte qui a été l'objet de tant de commentaires de la part des économistes et des écrivains du pays."

Ainsi donc, M. Baird admet que les pêcheries de morue des Etats-Unis sont, en partie, épuisées.

s français et hollandais même temps, que presse était la grande du poisson qui frôlée à la quantité quarante ans. Un vie aux pêcheurs, dans des prix du

ce sujet, le professeur naturaliste américain, les autorités en ces

professeur Baird, des Etats-Unis, iv, à la diminution la Nouvelle-An-

ue est un fait de our les diverses ois à la hauteur etterre, au nord

tellement abon- n prendre beau- out le long des ure des grandes

Pointe du Sud, le suit : A cette le haddock, le le abondance à nse barwood, e des Sauvages On les y ren- nde partie de ai au mois de tait réelle- des bancs et

question dimi- orsqu'épulsée en sorte qu'il es eaux pour

de développer ne bagatelle ent de nos es pêcheries paraître, sur erait difficile

générale des us verrions e vaisseaux, s embrasse- industries draient un réparations perte qui a de la part pays."

que les nis sont,

Je pourrais mentionner d'autres autorités établissant ce fait, qui est la conséquence de l'émulation que provoque le marché d'une population de 40,000,000 qui consomme une grande quantité de poisson de toutes grosseur et de toutes variétés. L'existence de ce marché est une grande raison, pour les pêcheurs et marchands américains, de tâcher de s'emparer du commerce et les pêcheries de notre littoral. Ils désirent naturellement nous éloigner de pareille source de profit, eux qui nous interdisent leurs pêcheries, tout en prenant possession des nôtres. Si nous ne les arrêtons pas, ils accompliront leur dessein. Aujourd'hui, nous ne vendons pas plus de poisson aux Etats-Unis qu'avant le traité de Washington. Au contraire, dans les villes canadiennes et dans les campagnes les plus reculées, on reçoit du poisson américain, presque toujours à l'état frais, l'été comme l'hiver.

Il me semble que nous ne devrions pas supporter plus longtemps pareil état de choses. Naturellement, nous ne pouvons manquer au traité qui doit durer encore quatre ou cinq ans, mais je serais bien content si les américains y mettaient fin. Nous pourrions alors faire de notre mieux pour protéger, repeupler nos pêcheries et augmenter ainsi la prospérité de nos pêches maritimes et celle de toutes les industries qui se rattachent à la pêche.

C'est en vue de ce but que moi-même et d'autres personnes qui s'intéressent à cette industrie, nous croyons que le gouvernement devrait saisir cette occasion de créer un fonds qu'aucun gouvernement, aucune nation hostile à nos pêcheries ne pourrait détruire, et qui serait affecté à repeupler nos pêcheries épuisées et à développer l'industrie de la pêche en général.

Cette question est si nouvelle que bien des personnes doutent encore que l'on puisse repeupler les pêcheries maritimes par des moyens artificiels ou autrement. Or cela est aussi facile que de repeupler, par ces moyens, les pêcheries des rivières, comme le prouve, à l'évidence, la lettre suivante du professeur Baird :

" COMMISSION DES ÉTATS-UNIS,
" POISSON ET PÊCHERIES,

" WASHINGTON, D. C., le 16 avril, 1879.

" CHER DOCTEUR.—Les expériences que j'ai tentées, l'hiver dernier, pour produire artifi-

ciellement la morue, m'ont convaincu qu'il est tout à fait possible de multiplier à l'infini cette variété de poisson. Si j'avais eu des appareils convenables, j'aurais pu produire du fretin de morue par centaines, je dirai même par milliers de millions d'individus que j'aurais envoyés à la mer. Je fais construire, expressément dans ce but, un vapeur qui coûtera \$50,000. Les méthodes inventées par mes associés s'appliqueront à tous les poissons de mer, y compris le maquereau. Uniquement pour faire une expérience, nous avons semé huit ou dix millions de morues. Mon rapport de l'année contiendra, sur toute cette tentative, un rapport détaillé que vous lirez, j'espère, avec intérêt.

" Bien à vous,

" SPENCER F. BAIRD,

" Commissaire.

" Au Dr. FORTIN,

" Chambre des Communes, Ottawa,

" Canada."

Puisque les gouvernements antérieurs ont voté des sommes considérables pour le repeuplement artificiel des pêcheries des rivières, qui n'ont pas la millième partie de l'importance des pêcheries maritimes, je ne vois pas pourquoi le gouvernement et le parlement hésiteraient à faire ce qu'on leur demande, savoir, créer un fonds pour l'eutretien, l'amélioration et le développement des pêcheries, non seulement pour le présent, mais pour l'avenir, afin de nous mettre à même, à l'expiration du traité, de fournir le poisson aux Etats-Unis et à d'autres pays. Nous devrions profiter nous-mêmes de nos pêcheries au lieu d'en laisser le profit aux américains.

Je n'ai pas l'habitude d'occuper bien longtemps l'attention de la Chambre et je la remercie de l'attention qu'elle a bien voulu donner à ces quelques remarques que j'ai abrégées autant que possible. Mon expérience dans ces pêcheries, date de plusieurs années. Avant de visiter le golfe Saint-Laurent, je ne soupçonnais pas l'importance de cette ressource, bien que dans ma jeunesse, j'eusse lu avec plaisir les aventures de ces célèbres capitaines et marins espagnols, portugais, hollandais, anglais et français qui ont fait de si grandes découvertes dans des mers inconnues, il y a 300 ans. La plupart de ces marins célèbres étaient des pêcheurs, élevés sur les côtes, ayant passé toute leur jeunesse sur les petits bateaux et les caboteurs et qui, en mettant plus tard le pied sur de gros navires, pouvaient apprendre toutes les manœuvres en trois mois.

En arrivant dans le golfe St. Laurent, je compris de suite l'importance des pêcheries et surtout lorsque, en 1858, j'allai par ordre du gouvernement visiter les pêcheries de Terre-Neuve, St. Pierre et Miquelon. La France ne possède, dans cette région, que ces deux rochers à 3,000 milles de son propre littoral; elle a le droit de pêche au large des côtes ouest, nord-ouest et nord de Terre-Neuve, mais simplement le droit d'occupation, pendant la saison de la pêche, des côtes qui ne lui appartiennent pas. Et pourtant, dans ces conditions restreintes, elle retirait, en 1876, 89,000,000 francs de ses pêcheries où elle employait, cette année-là, 21,000 navires et bateaux et 79,000 hommes. Cela montre l'importance qu'elle attache à cette industrie qui la met à même d'équiper sa flotte de guerre à quinze jours, tout au plus à un mois d'avance.

Le tableau suivant montre la grande importance des pêcheries en Norvège, et il faut observer que la quantité de poisson employée pour la consommation locale est encore plus considérable, en sorte que la pêche totale représente une valeur de \$30,000.

POISSONS DE TOUTES SORTES EXPORTÉS DE
LA NORVÈGE EN 1876.

Saumon frais, qx.....	5,622	\$ 106,245
Maquereau et autre poisson frais, qx.....	29,474	90,126
Morue, sèche, sans sel, qx	893,684	1,692,987
Morue coupée, salée et séchée, qx.....	660,761	3,739,264
Hareng, brls.....	897,108	5,182,272
Anchois, boîtes.....	167,821	115,200
Hômardis, mille.....	1,270	130,329
Huile de poisson, brls...	96,494	1,431,216
Détris de poisson, pour appâts, barils.....	45,203	540,675
Guano de poisson, qx...	2,063	242,487
		\$13,270,911
Guano exporté en Italie et en Autriche.....	166,802	
Morue sèche exportée en Espagne, qx.....	474,207	
Morue sèche exportée au Portugal, qx.....	58,671	
Morue sèche exportée en Italie et en Autriche, qx.....	10,620	

Je compris encore mieux l'importance de nos pêcheries quand je vis la flotte de bâtiments pêcheurs des Etats-Unis s'assembler dans les havres de la côte nord

des îles de la Madeleine et dans l'estuaire du Saint-Laurent et dans la baie des Chaleurs, et les bâtiments-pêcheurs français à Saint-Pierre ou Miquelon et sur les côtes de Terre-Neuve. C'est là aussi que j'appris que notre poisson est plus répandu sur les marchés du monde entier qu'aucun autre de nos produits, et qu'on l'exporte jusqu'à l'île Maurice, en Grèce, à Naples, au Portugal, en Espagne, aux Antilles et au Brésil.

Plus tard, en 1868, je visitai l'exposition maritime du Havre, France, où les pêcheries étaient représentées, comme la navigation. Là, je pus voir les agrès employés pour la pêche, des modèles de tous les bateaux et navires dont on se sert pour le transport du poisson préparé, venant non-seulement des Etats-Unis, mais du Canada et de tous les pays d'Europe, surtout de la Norvège qui est aujourd'hui peut-être la nation du monde qui fait la pêche le plus en grand. En causant avec les exposants, je pus me convaincre que l'industrie de la pêche deviendrait une des plus considérables et des plus importantes du Canada, si nous savions convenablement la développer.

On croira peut-être que je suis un enthousiaste. Je ne le pense pas, mais je défends une grande cause. En tout cas, je suis tout à fait désintéressé. Je n'ai point de propriétés sur une distance de 600 milles à partir du golfe Saint-Laurent. Je n'ai point de parents, mais beaucoup d'amis, dans toutes les localités intéressées aux pêcheries. Je n'ai jamais entendu personne nier que les pêcheries ne fussent une des ressources les plus considérables du Canada; personne qui ait prétendu que l'objet de cette résolution ne soit pas équitable; personne qui n'ait admis que nous ne devons créer un fonds avec la somme que nous avons obtenue pour avoir donné aux américains accès à nos pêcheries et que ce fonds ne dût être appliqué pour le plus grand bien des pêcheries et des pêcheurs qui ont souffert.

Serait-il juste de dépenser cet argent pour des fins générales et d'abandonner nos pêcheries à la ruine, quand nous avons les moyens de les rétablir et de les développer? Je suis certain que si le parlement actuel n'approuve pas ma proposition, celui qui siégera dans quinze ou vingt ans d'ici sera d'accord avec moi; mais qui défendait la même cause que moi; mais il sera probablement trop tard alors. C'est le

me et dans l'estuaire
de la baie des Cha-
pêcheurs français à
mon et sur les côtes
à aussi que j'ap-
est plus répandu
de entier qu'aucun
et qu'on l'exporte
en Grèce, à Naples,
et, aux Antilles et

je visitai l'exposi-
àvre, France, où
nt représentées,
La, je pus voir les
pêche, des modèles
navires dont on se
poisson préparé,
s Etats-Unis, mais
s pays d'Europe,
ni est aujourd'hui
monde qui fait la
En causant avec
convaincre que
deviendrait une
des plus impor-
s savions conve-

Je suis un eu-
se pas, mais je
e. En tout cas,
ressé. Je n'ai
une distance de
golfe Saint-Lau-
parents, mais
ites les localités
Je n'ai jamais
e les pêcheries
es les plus consi-
onne qui ait pré-
résolution ne
equi n'ait admis
un fonds avec la
venue pour avoir
à nos pêcheries
s appliqué pour
pêcheries et des

mser cet argent
d'abandonner
and nous avons
et de les déve-
e que si le parle-
s ma proposi-
uize ou vingt
moi et ceux
que moi ; mais.
alors. C'est le

moment de créer, avec cet argent, un fonds affecté au développement des pêcheries. Tout le pays en profitera ultérieurement, car les pêcheurs deviendront plus nombreux et plus à l'aise et chacun admettra que ce sont les meilleurs consommateurs des produits agricoles et manufacturiers du pays.

Grâce à notre nouveau système de protection, la population des provinces de l'ouest deviendra de plus en plus riche et prospère, je n'en doute pas, et, comme compensation pour les droits protecteurs, il n'est que juste d'accorder aux pêcheurs l'aide que je demande.

La politique nationale encouragera l'échange des produits entre les sections est et ouest du Canada, par la voie du St. Laurent, et notre commerce de transport en profitera. Si nos pêcheries sont entretenues et développées, au lieu de 26,000 pêcheurs, nous en aurons bientôt 50,000. La France, sur ses côtes de pêche, donne de l'emploi à 60,000 hommes ; l'Angleterre à 100,000 ; la Norvège à 150,000. Ce dernier pays produit chaque année près d'un million de quintaux de morue, et c'est le résultat du soin et de la protection qu'il a du donner à ses pêcheries. En 1876, la Norvège a exporté pour \$13,270,000 de poisson.

Quand je demandais l'établissement d'une ligne télégraphique sur la côte de Gaspé, j'invoquais l'exemple de la Norvège qui, — il y a plus de dix ans, — en a établi une sur tout son littoral de pêche, et, aux principaux points, des stations dirigées par un gardien qui est aussi opérateur du télégraphe et donne avis à toutes les stations des mouvements du poisson et de l'approche des tempêtes. Les pauvres pêcheurs qui, autrefois, étaient obligés de tenir la mer nuit et jour, se reposent maintenant tranquillement dans les ports en attendant les nouvelles télégraphiques. Nous pourrions imiter la Norvège. Nous devrions agir comme les autres nations pour le développement de nos pêcheries ; et en ce qui regarde le télégraphe comme auxiliaire des pêcheries, je suis heureux de remercier le gouvernement qui a bien voulu prendre l'initiative dans cette importante question et adopter le projet de télégraphe côtier pour le golfe, le bas du fleuve St. Laurent et le littoral des provinces maritimes. Je remercie la Chambre qui a bien voulu

voter un crédit pour accomplir, cette année, une partie considérable de ce projet.

Il se passe à peine une année sans que l'Angleterre vote des crédits pour construire des quais et protéger les bateaux-pêcheurs sur le littoral de l'Ecosse, dans l'intérêt des pêcheurs qui font la pêche au hareng dans la mer du nord. Elle dépense des milliers de livres, à de courts intervalles, pour construire des brises-lames qui abritent ces bateaux-pêcheurs. Cet argent est-il gaspillé ? Pas du tout. Si nous examinons les rapports des pêcheries anglaises nous voyons que l'on prend chaque année sur les côtes de l'Ecosse, 750,000 barils de hareng qui valent de \$4 à \$5 le baril.

J'ai plaidé ma cause de mon mieux. Si j'ai omis quelque détail essentiel, les honorables messieurs qui défendent la même cause, y suppléeront. Dans tous les cas, j'ai parlé en toute sincérité et avec une profonde conviction. Si je n'eusse pas été persuadé que tout ce que je viens d'exposer était vrai, je n'aurais pas osé venir demander à la Chambre de sanctionner la mesure que je propose.

En terminant, je remercie la Chambre de la bienveillante attention qu'elle a bien voulu m'accorder.

Je propose que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général pour examiner les résolutions suivantes :

1. *Résolu*, Qu'il est convenu par l'article (18) dix-huit du traité de Washington, par les hautes parties contractantes, que, outre la liberté assurée aux pêcheurs des Etats-Unis par la convention entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, signée à Londres, le 20 octobre 1818, de prendre, de saler et de faire sécher le poisson sur certaines côtes des colonies de l'Amérique-Britannique du Nord désignées au dit traité, les habitants des Etats-Unis auront, conjointement avec les sujets de Sa Majesté Britannique, pour le nombre d'années mentionné à l'article XXXIII du dit traité, la liberté de prendre du poisson de toute espèce, mais non des coquillages, sur les côtes et les plages de la mer et dans les baies, havres et anses des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, de la colonie de l'île du Prince-Edouard, et les diverses îles adjacentes, sans être restreints à une distance particulière de la plage, avec la permission de débarquer sur les dites côtes, plages et îles, ainsi que sur les îles de la Madéline, afin de faire sécher leurs filets et de saler leur poisson, pourvu qu'en ce faisant ils ne portent pas atteinte aux droits de la propriété privée, ou n'entravent pas les pêcheurs anglais dans

l'usage paisible de toute partie des dites côtes pour leurs occupations du même genre : et qu'il est entendu que la liberté ci-dessus mentionnée s'applique seulement aux pêches maritimes, et que les pêches du saumon et de l'aloose, et toutes les autres pêches dans les rivières et les embouchures, sont par le dit traité, réservées exclusivement aux pêcheurs anglais ;

2. *Résolu*, Qu'il est convenu, par l'article dix-neuf (19) du dit traité, par les hautes parties contractantes, que les sujets anglais auront, conjointement avec les citoyens des Etats-Unis, la liberté, pour le nombre d'années mentionné à l'article XXXIII du dit traité, de prendre du poisson de toute espèce, excepté des coquillages, sur les côtes et les plages orientales des Etats-Unis, au nord du 39^e parallèle de latitude nord, et sur les rives des diverses îles qui y sont adjacentes, et dans les baies, havres et anses des dites côtes et rives des Etats-Unis et de ces îles, sans être restreints à une distance spéciale de la plage avec permission de débarquer sur les dites côtes des Etats-Unis et des susdites îles, dans le but de sécher leurs filets et de saler leur poisson, pourvu qu'en ce faisant ils ne portent pas atteinte aux droits de la propriété privée, ou n'entravent pas les pêcheurs des Etats-Unis dans l'usage paisible de toute partie des dites côtes pour leurs occupations du même genre ; et qu'il est entendu que la liberté ci-dessus mentionnée s'applique seulement aux pêches maritimes, et que les pêches du saumon et de l'aloose, et toutes les autres pêches dans les rivières et à leurs embouchures, sont par le dit traité réservées exclusivement aux pêcheurs des Etats-Unis ;

3. *Résolu*, Que le gouvernement de Sa Majesté Britannique ayant prétendu à l'article XXI que les privilèges accordés aux citoyens des Etats-Unis par l'article XVIII du dit traité, sont d'une plus grande valeur que ceux accordés par les articles XIX et XXI du dit traité aux sujets de Sa Majesté britannique, et attendu que cette prétention n'a pas été admise par le gouvernement des Etats-Unis, il a été de plus convenu que des commissaires seraient nommés à l'effet de déterminer, en tenant compte des privilèges accordés par les Etats-Unis aux sujets de Sa Majesté britannique, énoncés aux articles XIX et XXI du dit traité, le chiffre de la compensation qui, dans leur opinion, devrait, s'il y avait lieu, être payée par le gouvernement des Etats-Unis au gouvernement de Sa Majesté Britannique en vertu du dit traité, et que toute somme d'argent que les dits commissaires pourraient ainsi allouer serait payée par le gouvernement des Etats-Unis, en bloc, dans les douze mois après que cette allocation serait décrétée ;

4. *Résolu*, Qu'en vertu du même article, les commissaires ont été nommés de la manière suivante, c'est à dire, un commissaire par Sa Majesté Britannique, un commissaire par le président des Etats-Unis, et un troisième par Sa Majesté Britannique et le président des Etats-Unis conjointement ;

5. *Résolu*, Que les dits commissaires, nommés en vertu des articles XXII et XXIII du dit Traité de Washington, le 8 mai 1871, pour décider, en tenant compte des privilèges accordés par les Etats-Unis aux sujets de Sa Majesté Britannique, comme il est dit dans les articles XIX et XXI du dit traité, le montant de la compensation qui, dans leur opinion, devrait être payée par le gouvernement des Etats-Unis au gouvernement de Sa Majesté Britannique, comme un équivalent pour les privilèges accordés aux habitants des Etats-Unis par l'article XVIII et XXI du dit traité, ont examiné avec soin et impartialité les questions qui leur ont été soumises, en justice et en équité, conformément à la déclaration solennelle qu'ils ont faite et à laquelle ils ont souscrit, le 15 juin mil huit cent soixante-dix-sept, et qu'ils ont accordé la somme de cinq millions cinq cent mille piastres, en or, pour être payée au gouvernement de Sa Majesté Britannique, selon les conditions du dit traité, et que la dite sentence arbitrale a été signée à Halifax, le vingt-troisième jour de novembre mil huit cent soixante-dix-sept comme suit :

Signé, MAURICE DELFOSE,
A. T. GALT ;

6. *Résolu*, Que cette somme a été payée par le gouvernement des Etats-Unis au gouvernement de Sa Majesté Britannique ;

7. *Résolu*, Que, sur cette somme de \$5,500,000, une somme d'un million de piastres a été payée au gouvernement de Terre-Neuve pour sa part de la dite indemnité ;

8. *Résolu*, Qu'il reste une somme de \$4,500,000 qui a été accordée au Canada, les dépenses de la commission devant être déduites d'une manière proportionnelle sur cette somme et sur la somme de \$1,000,000 accordée à Terre-Neuve ;

9. *Résolu*, Que la dite somme de \$4,500,000 a été acquise par la session, faite par le Canada en faveur des Etats-Unis, du droit de pêcher en commun avec les pêcheurs britanniques dans nos eaux territoriales, sur une étendue de côtes de 3,169 milles, habitées par une population de plus d'un demi-million, à laquelle les pêches fournissent presque entièrement les moyens d'existence ;

10. *Résolu*, Que le droit de pêcher ainsi exercé par les pêcheurs américains dans nos pêcheries côtières, fait un grand tort à notre population de pêcheurs, que, en outre, les pêcheurs américains ont, d'une manière marquée, épuisé ces pêcheries en beaucoup d'endroits, qu'ils ont même dépeuplé plusieurs bancs de pêche qui autrefois étaient très productifs, comme cela a été bien prouvé par les témoignages donnés devant la commission des pêcheries, qui a siégé à Halifax en 1877, et que conséquemment ils ont été la cause d'une diminution dans la production de ces pêcheries, qu'ils ont ainsi considérablement réduit les chances de nos pêcheurs, et qu'ils mettent en risque notre importante industrie de la pêche ;

les commissaires, nom-
 mes par les lois XXII et XXIII du
 1871, le 8 mai 1871, pour
 l'examen des privilèges accor-
 dés aux sujets de Sa Majesté
 britannique. Il est dit dans l'ar-
 ticle 1er de ce traité, le montant de
 la somme qui, d'après l'opinion, devrait
 être payée par les Etats-Unis
 à Sa Majesté Britannique, pour
 l'usage des privilèges accor-
 dés aux Etats-Unis par l'ar-
 ticle 1er de ce traité, ont examiné
 les questions qui leur
 ont été soumises et en équité,
 ont conclu solennelle qu'ils
 ont estimé que les Etats-Unis
 ont payé, le 15 mai dix-sept, et qu'ils
 ont payé de cinq millions cinq
 cents, pour être payée au
 gouvernement britannique, selon
 l'opinion, et que la dite somme
 a été payée à Halifax, le vingt-
 quatre mil huit cent soix-
 ante et un.

MAURICE DELFOSE,
 A. T. GALT;

La somme a été payée par le
 gouvernement des Etats-Unis au gouverne-
 ment britannique;

La somme de \$5,500,-
 en millions de piastres a été
 payée de Terre-Neuve pour sa
 part;

La somme de \$4,500,-
 au Canada, les dépenses
 ont été déduites d'une
 somme sur cette somme et
 \$1,000 accordée à Terra-

La somme de \$4,500,000
 a été payée par le Cana-
 da, du droit de pêcher
 par les pêcheurs britanniques
 dans les îles, sur une étendue de
 100,000 milles carrés, habitées par une
 population d'un demi-million, à laquelle
 a été accordée entièrement les

droit de pêcher ainsi ex-
 clusivement aux pêcheurs
 américains dans nos pê-
 cheries, grand tort à notre po-
 sition, en outre, les pé-
 cheurs, d'une manière marquée,
 ont beaucoup d'endroits,
 où ils ont plusieurs bancs de
 poissons qui étaient très productifs,
 mais qui ont été prouvés par les témoins
 de la commission des pé-
 cheurs à Halifax en 1877, et que
 l'usage de ces pêcheries a
 été la cause d'une di-
 minution de ces pêcheries,
 considérablement réduit les
 captures, et qu'ils mettent en
 danger l'industrie de la pé-

11. *Résolu*, Que s'il n'est rien fait pour pré-
 venir cette destruction du poisson qui s'est
 faite sur nos côtes, en repeuplant de la manière
 recommandée par les savants, ces bancs de
 pêche, qui, à cause de leur épuisement, ne pro-
 duisent presque plus rien, bien qu'ils fussent
 autrefois très poissonneux;

12. *Résolu*, Que des marchands, des pé-
 cheurs, des trafiquants du Canada et de la
 Grande-Bretagne, se sont établis sur nos côtes
 où la pêche se pratique, qu'ils y ont érigé des
 constructions coûteuses et de toutes sortes
 pour les besoins de l'industrie de la pêche,
 dans le but de se livrer aux différentes pêches
 qui se font dans ces parages, et qu'ils ont
 érigé ces établissements et qu'ils ont placé de
 grands capitaux dans cette industrie, dans la
 pensée que les pêcheries britanniques sous le
 contrôle du Canada ne seraient jamais cédées à
 un pays étranger;

13. *Résolu*, Que le droit de pêcher dans nos
 eaux, accordé aux pêcheurs américains, a fait
 et fait encore un grand tort à notre commerce
 de poisson, et que l'avenir de ce commerce est
 des plus incertains s'il n'est adopté aucune
 mesure pour y remédier;

14. *Résolu*, Qu'il est de l'intérêt du Canada
 que ce tort fait à nos pêcheurs et à notre com-
 merce de poisson soit réparé par tout les
 moyens possibles;

15. *Résolu*, Que la partie intérieure du pays
 a bénéficié largement du tarif de réciprocité,
 qui a existé depuis 1854 jusqu'à 1866 entre le
 Canada et les Etats-Unis, et que ce traité n'a
 été obtenu que par la cession du droit de pêche
 sur nos côtes maritimes aux pêcheurs améri-
 cains;

16. *Résolu*, Que nos pêcheries et nos pé-
 cheurs ont souffert considérablement en consé-
 quence de cette session;

17. *Résolu*, Que pendant tout le temps que
 ce traité a duré, il n'a été dépensé aucune
 somme d'argent pour l'amélioration ou le développe-
 ment de nos pêcheries maritimes, ou pour faci-
 liter les travaux de nos pêcheurs;

18. *Résolu*, Qu'il n'est que juste et équitable
 que ce qui vient des pêcheries retourne aux
 pêcheurs;

19. *Résolu*, Que pour les raisons ci-dessus,
 cette Chambre est d'opinion que le montant
 de l'indemnité des pêcheries devrait entrer
 dans le trésor public comme un fonds spécial,
 et que l'intérêt de ce fonds soit employé à re-
 peupler les bancs de pêche qui sont épuisés, et
 à donner le plus grand développement possible
 à nos pêches maritimes.

